

ANNEXE

ANNEXE

ANNEXE-1	Liste des membres des missions	A-1
ANNEXE-2	Calendrier d'étude sur le terrain.....	A-2
ANNEXE-3	Liste des personnes rencontrées.....	A-5
ANNEXE-4	Procès-verbaux.....	A-8
ANNEXE-5	Note Techniques.....	A-32
ANNEXE-6	Liste des documents de référence /documents à obtenir.....	A-51
ANNEXE-7	Autres documents et données.....	A-52
○	Levé.....	A-52
○	Plan indiquant les points de sondage.....	A-53
○	Plan indiquant les points de sondage	A-54

ANNEXE-1 Liste des membres des missions

○ Mission de l'étude préparatoire (5 mars à 9 avril 2010)

Mme. Nobuko KAYASHIMA	Chef de mission	Directrice de Développement Humain, JICA
Mme. Yutori SADAMOTO	Gestion et planning du projet	Division du système de santé, Groupe de Système de santé et santé reproductive, Département humain, JICA
M. Kazuhiro MIYATAKE	Chef de l'équipe Consultant /Planification architecturale	Oriental Consultants Co., Ltd.
M. Ado KAMAGATA	Architecture /Planification des équipements	Oriental Consultants Co., Ltd.
M. Takashi YOZA	Planification des équipements /Acquisitions	Oriental Consultants Co., Ltd.
Mme. Keiko OTOGURO	Planification de la construction / Estimation du coût	Oriental Consultants Co., Ltd.
Mme. Cécile de SWEMMER	Développement des ressources humaines sanitaires 1	Oriental Consultants Co., Ltd.
Mme. Rie SAWASHITA	Développement des ressources humaines sanitaires 2	Oriental Consultants Co., Ltd.
M. Kazuo ANDO	Interprète	Oriental Consultants Co., Ltd. (Translation Centre Pioneer)

○ Mission de présentation du rapport abrégé du concept sommaire de l'étude préparatoire (24 juillet à 5 août 2010)

M. Eiro Yonezaki	Chef de mission	Représentant Résident, Bureau de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) en RDC
Mme. Yutori SADAMOTO	Gestion et planning du projet	Division du système de santé, Groupe de Système de santé et santé reproductive, Département humain, JICA
M. Kazuhiro MIYATAKE	Chef de l'équipe Consultant /Planification architecturale	Oriental Consultants Co., Ltd.
M. Ado KAMAGATA	Architecture /Planification des équipements	Oriental Consultants Co., Ltd.
M. Takashi YOZA	Planification des équipements /Acquisitions	Oriental Consultants Co., Ltd.
M. Kazuo ANDO	Interprète	Oriental Consultants Co., Ltd. (Translation Centre Pioneer)

ANNEXE-2 Calendrier d'étude sur le terrain

○ Mission de l'étude préparatoire (5 mars à 9 avril 2010)

	Date		Membres Officiels		Membres consultants				
			Chef de mission	Gestion et planning du projet	Chef de l'équipe Consultant, Développement des ressources humaines sanitaires, Interprète		Architecture /Planification des équipements	Planification de la construction / Estimation du coût	Planification des équipements /Acquisitions
			Kayashima	Sadamoto	Miyatake, Cécile, Sawashita, Ando		Kamagata	Otoguro	Yoza
1	5 mars	Ven.			Narita→Paris→(Miyatake, Kamagata, Otoguro, Sawashita, Ando)				
2	6 mars	Sam.			1840 Arrivés à Kinshasa				
3	7 mars	Dim.			Réunion interne à la JICA				
4	8 mars	Lun.			0900 Visite du site 1400 Présentation sul le rapport de commencement par l'équipe consultant - Discussion sur le programme de la mission				
5	9 mars	Mar.			0900 Réunion interne à la JICA 1400 Discussion à l'IEMK Cécile: Arrivés à Kinshasa				
6	10 mars	Mer.			0840 Visite de Kinshasa Hôpital Provincial Général 1010 Visite d'hôpital de la référence du centre de la santé 1425 Visite du centre de la santé Organisation des documents				
7	11 mars	Jeu.		1840 Arrivés à Kinshasa	Organisation des documents	1000 Réunion à la Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction 1330 Discussion à l'IEMK 1500 Réunion à la REGIDESO Etudes sur l'Architecture et des Equipements, Conseil d'enquêtes sur les conditions naturelles			
8	12 mars	Ven.		0830 Réunion interne à la JICA 1100 Conseil de l'Ambassade (Sadamoto, Miyatake, Ando) 1400 Réunion interne à la Ministère de la Santé Publique Organisation des documents		0900 Réunion à la Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction Etudes sur l'Architecture et des Equipements Conseil d'enquêtes sur les conditions naturelles			
9	13 mars	Sam.		1530 Conseil du ministère de la Santé Organisation des documents		1500 Réunion à la Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction			
10	14 mars	Dim.		Discussion entre les membres 1400 Réunion interne de la mission Organisation des documents					
11	15 mars	Lun.		1025 Visite d'ISTM Mont Amba 1230 Visite d'ITM Moitamba 1440 Visite d'ITM Kitambo 1600 Visite d'ITM Kinoise Organisation des documents		0900 Réunion à la SNEL Etudes sur l'Architecture et des Equipements Conseil d'enquêtes sur les conditions naturelles			
12	16 mars	Mar.		0900 Discussion sur la planification et etude sur le développement de ressources humaines Organisation des documents		0900 Réunion à la SNEL 1515 Réunion à la SAC Conseil d'enquêtes sur les conditions naturelles			
13	17 mars	Mer.	0950 Arrivés à Kinshasa 1400 Visite d'IEMK	1030 Discussion sur la planification et etude sur le développement de ressources humaines 1300 Réunion au sujet du niveau de l'institution 1400 Discussion sur la planification et etude sur le développement de ressources humaines		1630 Réunion à la REGIDESO Etudes sur l'Architecture et des Equipements Conseil d'enquêtes sur les conditions naturelles		Narita→	
14	18 mars	Jeu.	1000 Réunion interne à la Ministère de la Santé Publique 1400 Réunion interne à la Ministère de la Santé Publique	1300 Réunion à la IEMK 1700 Conseil MD Cécile: Depart de Kinshasa		1400 Réunion à la Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction 1645 Réunion à la Ministère de l'Environnement, Etudes sur l'Architecture et des Equipements, Conseil d'enquêtes sur les conditions naturelles		1840 Arrivés à Kinshasa Discussion entre les membres	
15	19 mars	Ven.	- Conseil de la Ministre de la Santé Publique	1500 Discussion avec D6 Organisation des documents		1350 Réunion à la SNEL 1540 Discussion avec D6 Etudes sur l'Architecture et des Equipements Conseil d'enquêtes sur les conditions naturelles		1500 Discussion avec D6	

	Date		Membres Officiels		Membres consultants				
			Chef de mission	Gestion et planning du projet	Chef de l'équipe Consultant, Développement des ressources humaines sanitaires, Interprète		Architecture /Planification des équipements	Planification de la construction / Estimation du coût	Planification des équipements /Acquisitions
			Kayashima	Sadamoto	Miyatake, Cécile, Sawashita, Ando		Kamagata	Otoguro	Yoza
16	20 mars	Sam.	- Visite de l'INPP	Visite de l'IEM Kimpese Visite de l'ITM Kisantou					
17	21 mars	Dim.	Réunion interne de la mission						
18	22 mars	Lun.	1000 Conseil MD 1400 Conseil MD	1225 Réunion à la Ministère des Infrastructures, Travaux Publiques et Reconstruction 1525 Conseil MD		Même que le chef de projet			
19	23 mars	Mar.	1100 MD Signé 1500 Conseil de l'Ambassade 2200 Depart de Kinshasa	1100 MD Signé 1500 Conseil de l'Ambassade	1530 Etude sur l'organisation de la provision de l'infrastructure Etude sur la planification de la construction, Conseil d'enquêtes sur les conditions naturelles		1100 MD Signé 1400 Réunion à la IEMK		
20	24 mars	Mer.	-	1000 Discussion sur le programme de la mission	0900 Ministère de l'Environnement 1530 Discussion sur le programme de la mission	1000 Discussion sur le programme de la mission			
21	25 mars	Jeu.		0930 Discussion sur le programme de la mission	0930 Discussion sur le programme de la mission 1600 REGIDESO Etudes sur l'Architecture et des Equipements, Conseil d'enquêtes sur les conditions naturelles	0930 Discussion sur le programme de la mission			
22	26 mars	Ven.		Vérification des détails du plan de projet				1300 D-6&ITM	
23	27 mars	Sam.		Vérification des détails du plan de projet		Kinshasa→	Vérification des détails du plan de projet	Vérification des détails du plan de projet	
24	28 mars	Dim.		Organisation des documents		Paris→		Organisation des documents	
25	29 mars	Lun.		Vérification des détails du plan de projet		Narita	1045 Visite du site	1330 IEMK	
26	30 mars	Mar.		Vérification des détails du plan de projet			Conseil d'enquêtes sur les conditions naturelles	0900 IEM	
27	31 mars	Mer.		0900 Visite de Ngaliem Hôpital 1300 Vérification des détails du plan de projet		1000 Ministère d'emploi 1050 METTELSAT 1800 Ministère des Infrastructures	0930 étude de marché 1400 étude d'agent local 1500 étude d'agent local		
28	1 avril	Jeu.		1400 Conseil Notes Techniques		Même que le chef de projet	0900 IEMK 1400 Conseil Notes Techniques		
29	2 avril	Ven.		1400 Notes Techniques Signé		Même que le chef de projet	1400 Notes Techniques Signé 1600 étude d'agent local		
30	3 avril	Sam.		1000 Etude de marché		Même que le chef de projet	Même que le chef de projet		
31	4 avril	Dim.		Vérification des détails du plan de projet		Vérification des détails du plan de projet			
32	5 avril	Lun.		Vérification des détails du plan de projet ISSI-ISTM		Même que le chef de projet	Planification des équipements		
33	6 avril	Mar.		Vérification des détails du plan de projet Kinshasa→		étude des conditions d'acquisition Kinshasa→	Planification des équipements		
34	7 avril	Mer.		Paris→		Paris→	étude des conditions d'acquisition Kinshasa→		
35	8 avril	Jeu.		Narita (Ando : Paris→)		Narita	Paris→		
36	9 avril	Ven.		Ando: Narita			Narita		

○ Mission de présentation du rapport abrégé du concept sommaire de l'étude préparatoire (24 juillet à 5 août 2010)

	Date		Membres Officiels		Membres consultants
			Chef de mission	Gestion et planning du projet	Chef de l'équipe Consultant, Architecture /Planification des équipements, Planification des équipements /Acquisitions , Interprète
			Yonezaki	Sadamoto	
1	24 juillet	Sam.			Narita→Paris→
2	25 juillet	Dim.			1840 Arrivés à Kinshasa
3	26 juillet	Lun.			avant-midi Réunion interne de la mission après-midi Visite du site
4	27 juillet	Mar.			1ère Discussion générale - présentation du rapport abrégé du concept sommaire
5	28 juillet	Mer.		2e Discussion générale	2e Discussion générale - présentation du rapport abrégé du concept sommaire
6	29 juillet	Jeu.		1840 Arrivés à Kinshasa Réunion interne de la mission	3e Discussion générale - présentation du rapport abrégé du concept sommaire
7	30 juillet	Ven.	avant-midi Réunion interne de la mission après-midi Préparations de document		
8	31 juillet	Sam.	Préparations de document		
9	1 août	Dim.	Préparations de document		
10	2 août	Lun.	avant-midi Réunion interne de la mission après-midi Préparations de document Discussion générale - présentation du rapport abrégé du concept sommaire		
12	3 août	Mar.	avant-midi Réunion interne de la mission après-midi présentation du rapport abrégé du concept sommaire, MD Signé, Conseil de l'Ambassade		
					Kinshasa→
13	4 août	Mer.			Paris→
14	5 août	Jeu.			Narita

ANNEXE-3 Liste des personnes rencontrées

1. Ambassade du Japon en RDC
M. Kanji Kitazawa : Ambassadeur du Japon en RDC
M. Kiyohiko Ikeda : Premier secrétaire
2. Bureau de la JICA en RDC
M. Eiro Yonezaki : Représentant résident du bureau de la JICA en RDC
Mme Rie Iwasaki : Personnel du bureau de la JICA en RDC
Dr. Noriaki Ikeda : Expert
Dr. Noriko Fujita : Expert
Mme Kayo Kaneko : Expert junior
3. Ministère de la Santé Publique
SEM.Victor MAKWENGE KAPUT : Ministre de la Santé Publique
Dr.Tonny Musinde Sangwa MPH. MD : Chef de cabinet
M. Mapatano Mala Ali : Chef adjoint de cabinet
M. Lpijehane Ngumbu : Directeur 1
M. Komba Djeko : Directeur 6
M. Body Ilonga : Directeur 11
M. Desire Bapitani : CD, Direction 6
M. Kiyoko Belo : CD, Direction 6
M. Ngoie Tshilonua : CB, Direction 6
M. Jean Kapongo : CB, Direction 6
M. A Jean-Réné Mungansa : Inspecteur Pédagogique de Santé, Direction 6
M. Kabaya Duda : CD, Direction 11
4. Inspection Pédagogique Régionale de Kinshasa du MSP
M. Munsansa Noayi : Inspecteur pédagogique de santé, Service 6
M. Mbo Ibani : Inspecteur pédagogique de santé, Service 6
5. Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction
SEM. Firidolin Kasweshi Musoko : Ministre
Mr. Bogaine Bonga Mukueso : Chef de Service de l'Unité Infrastructures
6. Ministère National des Affaires Foncières
Ms. Buta Miess : Service Cadastre
Ms. Ngycona Igkwengi : Service Cadastre/DOC
Ms. Jean Pierre Ntenta : Chef de Service Technique, Bureau régional Cadastre, MNAF
7. Ministère de l'Environnement
Mr. Victor Mpembele Munzamba : Directeur Technique ; Groupe d'Etudes Environnementales du Congo (GEEC)
Mr Jean Claude Ememe : Directeur Administration, GEEC
Mr. Allert Kilubi : Représentant de Section Formation, GEEC
8. Ministère de l'Emploi
Mr. Lulu Yamba : Conseiller chargé de l'emploi
9. INSS (Institut National de la Sécurité Sociale)
Mr. Kalambay : Directeur adjoint Administration, INSS
Mr. Ignace Mbambu Kisadi Nzimbu : Directeur adjoint Technique, INSS

10. IEM à Kinshasa
M. Tshishiku Lumumba : Directeur
M. Mwandjalewo : Comptable
Mme. Kizigazica Rose : Enseignant de Filière Techniciens d'assainissement
11. Installations sanitaires
M. Bwanahdli : Directeur de Médecine, Hôpital Général de Région de Kinshasa
M. Kabimd Ciereni : Chef Infirmiers, Hôpital Général de Région de Kinshasa

M. Albertino Ehodo : Directeur Infirmiers, Centre Mère Enfants de Région de Kishasa (CMENK)
M. Bakonba Palu : Médecin en chef du CMENK
M. Kabana Tsifinga : Technicien d'assainissement, CMENK
M. Mulenda a Lusaka : Direction Administration, CMENK

Mme. Nkunga Cecile : Infirmier, Centre de Santé de Nukrua, Zone de santé de Ngaba, Région de Kinshasa
M. Mlanigu Luguniga : Direction Administration, Centre de Santé de Nukrua, Zone de santé de Ngaba, Région de Kinshasa

Mme. Leomé Lubuimi : Infirmier, Hôpital Kinoise
M. Aicatsiti Lushitica : Personnel, Hôpital Kinoise
12. Instituts de formation sanitaire
M. Mbala Lhemba : Proviseur de Filière Infirmiers, IEM Kimpésé
Mme. Numbu Kumbu : Enseignant de Filière Infirmiers, IEM Kimpésé
M. Malosso Passy : Enseignant de Filière Techniciens en pharmacie, IEM Kimpésé
M. Mampuya Mdon : Enseignant de Filière Technicien en labo, IEM Kimpésé

Mme. Si Emilie Iundolika : Proviseur de Filière Infirmiers, ITM à Kisantou

M. Ngongo : Enseignant, ITM Mont Amba
M. Ilonao Ngwamashi : Enseignant, ITM Mont Amba
M. Kassa Lauren : Enseignant, ITM Mont Amba
M. Mbumba Daddy : Enseignant, ITM Mont Amba

M. Ambroukla Kabeya : Chef Section Infirmiers, ISTM Mont Amba
M. Kusanuka Kangu : Enseignant, ISTM Mont Amba
13. Concernant la Construction/l'Equipement
Mr. Kofi Boko Tete : Architecte, Conseiller d'honneur, Ordre des architectes /
Chef Architecture, IBTP Architecture
Mr. BOLA MQSIKOTI : Secrétaire Région Nord, IBTP Architecture

Mr. Ntoto Mbodo : Directeur Centre, Régie de Distribution d'Eau (REGIDESO)
Mr. Shabani : Directeur Enseignement, REGIDESO
Mr. Toko : DDKO, REGIDESO
Mr. Ngycona Igkwengi : DOC, REGIDESO

Mr. Mabanzo : Chef de Service Analyse, Société Nationale d'Electricité (SNEL)
Mr. Clément Tshimpaka-N'Ganbu : Directeur Kinshasa Nord, SN EL

Mr. Ndongach	: Chef de Service Exécution, SNEL
Mr. Tongo	: Directeur Haute Tension, SNEL
Mr. Jean Musombaua	: Directeur Technique, Dpt. Distribution STK/DDK, SNEL
Mr. Simon Bile	: Chef Section Technique, SNEL
Mr. Pierre MBALA CHARLES	: Météorologue, METTELSAT
Mr. WAKU MAVAKALA	: Directeur Technique, METTELSAT

PROCES-VERBAL
RELATIF A L'ETUDE PREPARATOIRE
(ETUDE DU CONCEPT DE BASE)
POUR
LE PROJET D'AMENAGEMENT
DE L'INSTITUT D'ENSEIGNEMENT MEDICAL DE KINSHASA (IEMK)
EN
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

En réponse à la requête du Gouvernement de la République Démocratique du Congo (ci-après désignée RDC), le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude préparatoire pour le projet d'aménagement de l'IEMK (ci-après désigné Projet) et a confié son exécution à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée JICA).

Pour effectuer ladite étude, la JICA a envoyé, du 6 mars au 7 avril 2010, en RDC une mission d'étude préparatoire conduite par Mme Nobuko KAYASHIMA, Directrice Générale du Département de Développement Humain de la JICA.

A l'issue des discussions et des études sur le terrain, les deux parties ont confirmé les points essentiels mentionnés dans les pages suivantes.

Fait à Kinshasa, le 23 mars 2010

菅島



Mme Nobuko KAYASHIMA
Chef de Mission relative à l'étude préparatoire
Agence Japonaise de Coopération
Internationale

SEM. Victor MAKWENGE KAPUT
Ministre de la Santé Publique
République Démocratique du Congo



SEM. Fridolin KASWESHI MUSOKO
Ministre des Infrastructures, Travaux Publics
et Reconstruction
République Démocratique du Congo

1. Objectifs du Projet

Le Projet a pour objectif de former les professionnels de santé de qualité en RDC à travers l'aménagement des installations et équipements de l'Institut d'Enseignement Médical de Kinshasa (ci-après désigné IEMK) permettant de le rendre fonctionnel en tant qu'école nationale pilote pour la formation des professionnels de santé de niveau A2. Plus tard, cette école sera ouverte aux pays de la région.

2. Etablissement faisant l'objet du Projet

L'établissement faisant l'objet du Projet est l'Institut d'Enseignement Médical de Kinshasa. Le site du Projet est situé sur le Boulevard Triomphal, dans la Commune de KASA-VUBU à Kinshasa.

3. Organisme responsable et organisme d'exécution

L'organisme responsable/d'exécution du Projet est le Ministère de la Santé Publique et le Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction. Les organigrammes de ces ministères sont indiqués respectivement en Annexes 1 et 2.

4. La partie congolaise a demandé les composantes mentionnées ci-dessous. Cependant, le nombre des installations et équipements sera discuté entre la partie congolaise et l'équipe des consultants de la mission JICA. Une Note Technique sera signée entre ces deux parties.

- (1) Construction du complexe du nouvel IEMK (Ecole nationale pilote) (Voir l'Annexe-3).
- (2) Approvisionnement en équipements nécessaires à l'exploitation de cette école (Voir Annexe-4).

5. Système de coopération financière non-remboursable du Japon

5-1 La partie congolaise a pris connaissance du système de coopération financière non remboursable du Japon indiqué en Annexe-5 et expliqué par la Mission.

5-2 En cas de mise en œuvre de la coopération financière non remboursable du Japon, la partie congolaise s'est engagée à exécuter les principaux travaux et prestations tels qu'indiqués en Annexe 6, parmi lesquels, la démolition des bâtiments délabrés, la construction de la clôture et aménagements divers dans le site prévu avant le 30 juin 2010, dans le cadre de la visibilité du Projet.

La Mission a proposé à la partie congolaise de les exécuter en utilisant les fonds de contrepartie. Dans ce sens, la partie congolaise s'est engagée à assurer la coordination entre les ministères concernés (le Ministère du Plan, le Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction et le Ministère de la Santé Publique), pour dégager le budget conséquent et assurer la mise en œuvre de ces travaux.

6. Calendrier de la poursuite de l'Etude

6-1 La JICA procédera à l'analyse au Japon après la présente étude sur le terrain et élaborera le rapport abrégé de l'étude préparatoire et enverra une mission chargée d'expliquer ledit rapport vers la mi juillet 2010 ou plus tard après avoir eu l'accord de principe officieux du Ministère des Affaires Etrangères du Japon. Cette mission expliquera à la partie congolaise l'aperçu du concept sommaire et confirmera les travaux préparatoires nécessaires de la partie congolaise.

6-2 Au cas où la partie congolaise accepte en principe le contenu du rapport abrégé de l'étude préparatoire, la JICA établirait le rapport de l'étude préparatoire et l'enverrait à la partie congolaise.

7. Autres éléments de discussion

7-1 Les deux parties ont de nouveau pris connaissance que le présent projet est placé, comme projet de renforcement et d'amélioration de la formation initiale ainsi que de la formation continue des professionnels de santé actifs, parmi des Grands Axes de la Coopération entre la RDC et le Japon en Annexe-7.

7-2 Comme convenu par les deux parties lors de l'étude préliminaire, les deux parties ont réaffirmé que le nouvel IEMK aura les quatre (04) fonctions suivantes :

- Formation initiale des élèves de niveau A2
- Développement de l'enseignement modèle du niveau A2
- Formation continue des enseignants des IEMs et ITMs du pays
- Formation continue des professionnels de santé A2

Les détails de ces quatre fonctions sont indiqués en Annexe-8.

7-3 La Mission a réaffirmé que l'amélioration de la qualité des professionnels de santé A2 est considérée comme prioritaire dans la Stratégie de Renforcement du Système de Santé (SRSS) et le Plan National de Développement Sanitaire. D'autre part, il a été confirmé que le plan de formation et d'utilisation efficiente des professionnels de santé A2 dont le Gouvernement japonais apporte actuellement son soutien pour l'élaboration sera intégré dans le Plan National de Développement des Ressources Humaines de la Santé (PNDRHS). A noter que la Mission a souligné l'importance de prêter une attention particulière sur la formation et la mise en place des accoucheuses A2.

7-4 La partie congolaise s'est engagée à entamer la restructuration des IEMs et ITMs sur base des conclusions tirées de l'état des lieux des ITM / IEM du pays.

7-5 Le Ministère de la Santé Publique s'est engagé à prendre un arrêté plaçant l'IEMK comme école nationale pilote avant fin mai 2010.

7-6 Les deux parties ont élaboré le projet de l'organigramme de nouvel IEMK comme indiqué dans l'Annexe-9. La partie congolaise s'est engagée à finaliser cet organigramme, à affecter le personnel nécessaire et à aménager le système d'exploitation avant l'ouverture de cet institut.

7-7 En ce qui concerne tous les frais nécessaires à l'exploitation du nouvel IEMK en tant qu'école nationale pilote, la partie congolaise a consenti à assurer les frais de fonctionnement nécessaires en plus des recettes des frais de scolarité des élèves.

7-8 La partie congolaise s'est engagée à ne pas changer les lignes de délimitation du terrain à bâtir telles que déterminées après l'étude du Cadastre du Ministère des Affaires Foncières dans l'Annexe-10.

7-9 La partie congolaise a consenti à collaborer avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire et à s'impliquer par son initiative dans l'amélioration de la qualité de la formation de nouveaux enseignants à l'ISTM ainsi que la formation continue des enseignants actifs.

7-10 La partie congolaise a consenti à assister l'équipe de consultants de la Mission JICA qui séjournera en RDC jusqu'au 7 avril 2010 dans la collecte des informations détaillées nécessaires pour l'élaboration du plan et à confirmer dans la Note Technique les éléments convenus par les deux parties à travers la discussion.

Annexe 1. : Organigramme du Ministère de la Santé Publique

Annexe 2. : Organigramme du Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et
Reconstruction

Annexe 3. : Contenu des installations du bâtiment de nouvel IEMK

Annexe 4. : Contenu des équipements du nouvel IEMK

Annexe 5. : Système de coopération financière non remboursable du Japon

Annexe 6. : Répartition des principaux travaux et prestations entre les deux parties

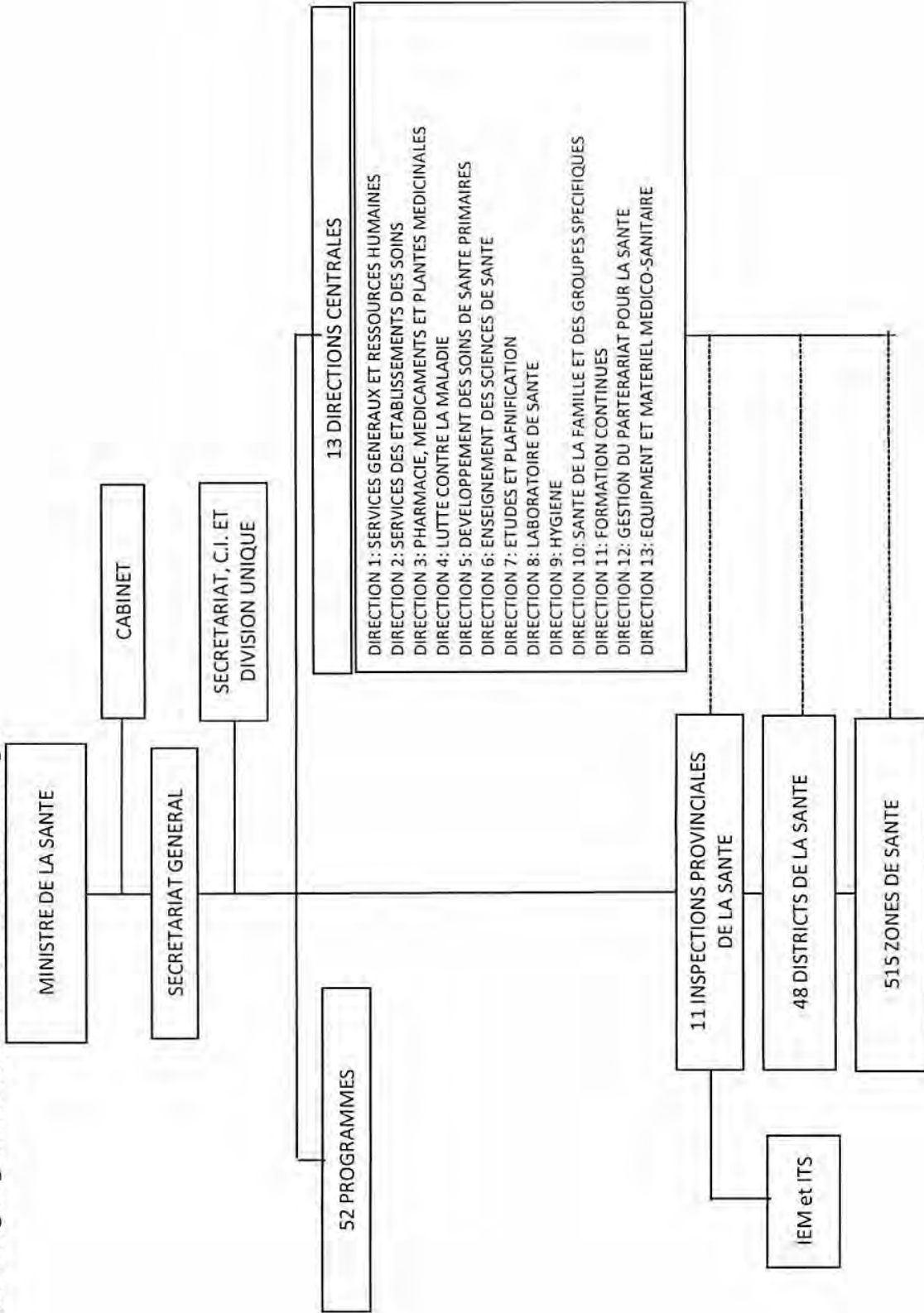
Annexe 7. : Grands Axes de la Coopération entre la RDC et le Japon

Annexe 8. : Projet du plan de l'enseignement de nouvel IEMK

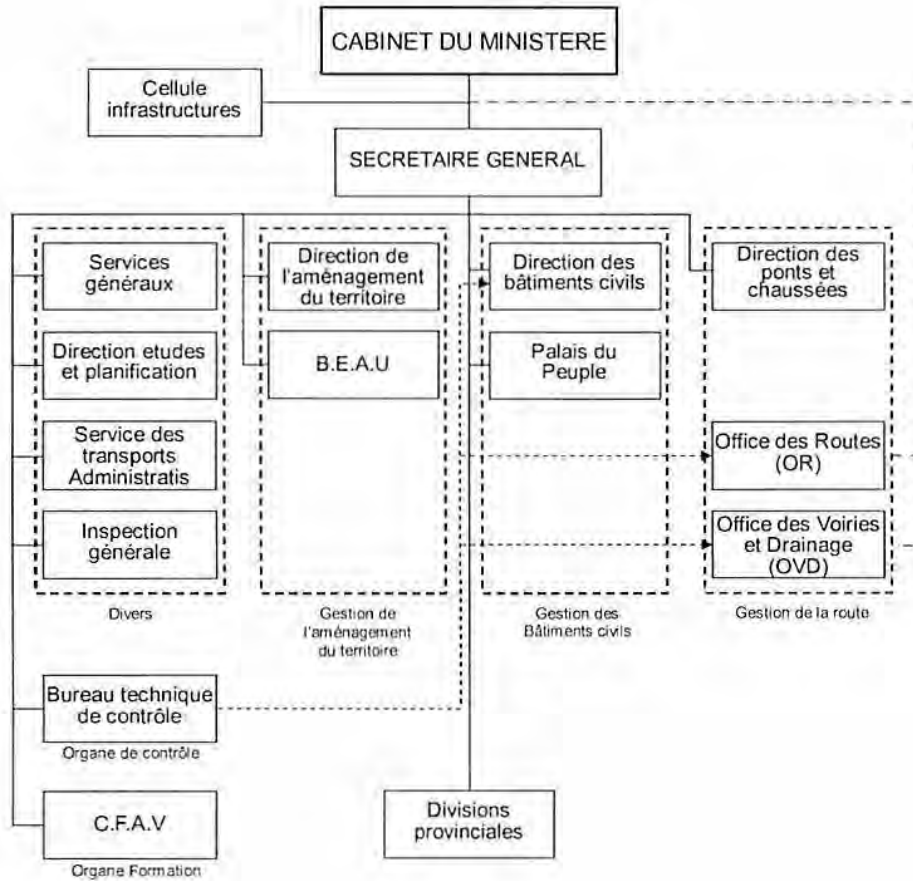
Annexe 9. : Projet de l'organigramme de nouvel IEMK

Annexe 10. : Plan de délimitation du terrain à bâtir

Annexe-1 Organigramme du Ministère de la Santé Publique



Annexe 2. : Organigramme du Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction



R

M

6

Annexe 3. : Contenu des installations du bâtiment de nouvel IEMK

Sur la base des points convenus par la Mission et la partie congolaise (Section Infirmier : 30 élèves/année, section Accoucheuse : 30 élèves/année, section Technicien d'assainissement : 10 élèves/année, section Assistant en pharmacie : 10 élèves/année, section Technicien en labo : 10 élèves/année), les composantes des installations sont résumées dans le tableau suivant :

Installation	Division	Nom de salle, local etc.
Installations scolaires	Cours magistraux, travaux pratiques, stages	1. Salles de classe et salle de professeurs
		Salles de classe
		Salle de professeurs
		2. Salles de travaux pratiques (TP)
		Salle TP-1 (Infirmier, accoucheuse /nouveau-né et enfants)
		Salle TP-2 (Assistant en pharmacie)
		Salle TP-3 (Entomologie, bactériologie etc.)
		Salle TP-4 (Pratiques d'examen labo)
		Salle TP-5 (Physique, chimie, anatomie etc.)
		Salle TP-6 (Informatique)
		3. Autres locaux
		Bibliothèque (comprenant la salle de travaux personnels)
	Salle de préparation de matériels didactiques	
	Salle à multibuts	
	Gestion	1. Bureau D6
2. Bureaux administratifs (comprenant le bureau du directeur)		
3. Salle(s) de réunions		
4. Infirmerie		
Internat	Internat	1. Internat hommes
		2. Internat femmes
		3. Internat enseignants
	Autres	1. Réfectoire
		2. Buanderie
Installations connexes		1. Toilettes, points d'eau (chauffe-eau)
		2. Local technique, mécanique etc.
		3. Magasin(s)
		4. Poste de gardien
Note 1 : Les équipements connexes des installations ci-dessus (groupe électrogène, fosse septique etc.) seront compris dans le plan des installations.		
Note 2 : Le nombre et les dimensions des salles, locaux etc. seront ultérieurement déterminés par la discussion en détail.		

Annexe 4. : Liste des équipements demandés pour le nouvel IEMK

N0.	Catégorie	Numéro de code	Demande révisée	Priorité
1	Science infirmière	SI-1	Lit d'hôpital	A
2		SI-2	Mannequin avec organes (sexe changeable)	A
3		SI-3	Bébé mâle et femelle avec cordon ombilical	A
4		SI-4	Anatomie thorax et membres supérieurs	A
5		SI-5	Pansement escarres	A
6		SI-6	Squellote mâle et femelle	A
7		SI-7	Anatomie muscles	A
8		SI-8	Respirateur artificiel (adulte, nouveau-né)	A
9	Science infirmière /accoucheuse	IA-1	Mannequin pour accouchement	A
10		IA-2	Simulateur du nouveau-né	A
11		IA-3	Bassin osseux	A
12		IA-4	Bassin de femme avec fœtus	A
13		IA-5	Différents stades de l'accouchement	A
14		IA-6	Position du fœtus dans l'utérus	A
15		IA-7	Mannequin obstétricale	A
16		IA-8	Couveuse	A
17		IA-9	Berceau bébé	A
18		IA-10	Balance pèse-bébé	A
19		IA-11	Toise bébé	A
20		IA-12	Ventouse	A
21		IA-13	Table d'accouchement	A
22		IA-14	Table gynécologique	A
23		IA-15	Pèse-personne avec toise (adulte)	A
24		IA-16	Armoire métallique	A
25		IA-17	Table avec roulette	A
26		IA-18	Boîte d'accouchement	A
27		IA-19	Matériel de soins de base	A
28		IA-20	Matériel d'urologie	A
29		IA-21	Chaise roulante	A
30		IA-22	Instruments de Science infirmière (et accoucheuse)	A
31	Technicien de laboratoire /assistant en pharmacie	LP-1	Incubateur	A
32		LP-2	Centrifugeuse	A
33		LP-3	Poupinel	A
34		LP-4	Hémoglobinomètre et centrifugeuse hématocrite	A
35		LP-5	Bain marie	A
36		LP-6	Autoclave à vapeur sur établi	A
37		LP-7	Autoclave vertical	A
38		LP-8	Distillateur	A
39		LP-9	Microscope binoculaire (pour professeur, avec moniteur)	A
40		LP-10	Microscope binoculaire (pour élèves)	A
41		LP-11	Spéctrophotomètre	A
42		LP-12	Balance de précision ou électronique	A
43		LP-13	Frigo	A
44		LP-14	Rotavapor	A
45		LP-15	Plaque chauffante	A
46		LP-16	Instruments pour techniciens en labo	A
47	Technicien d'assainissement	EN-1	Fumigateur	A
48		EN-2	Pompe aspirante	A
49		EN-3	Topographie	A
50	Informatique	ED-1	Ordinateur personnel	A
51		ED-2	Projecteur vidéo	A
52		ED-3	Caméra vidéo	A
53		ED-4	Photocopieuse	A
54		ED-5	Appareil de photo numérique	A
55		ED-6	Appareil de relieuse	A
56	Equipements d'intérêt général	CM-1	Autobus (approx. 30 places)	B
57		CM-2	Stabilisateur automatique	A
58		CM-3	Tables et chaises pour salle de classe, laboratoire, salle TP etc.	A

Note) Priorité A: Equipements indispensables et exploitables sans difficulté d'entretien
 B: Equipements pour lesquels il faut une étude ultérieure

K

M

60

Annexe 5.

SYSTEME DE LA COOPERATION FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON

Le Gouvernement du Japon (ci-après dénommé "le Gdj") est au centre de l'exécution des réformes organisationnelles pour améliorer la qualité des opérations de l'Aide publique au développement (l'Apd), et dans le cadre de ce réajustement, une nouvelle loi de la JICA est entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2008. En se basant sur la loi et la décision du Gdj, la JICA est devenue l'agence exécutive de la Coopération financière non-remboursable du Japon pour les Projets généraux, pour la Pêche et pour la Coopération Culturelle.

La coopération financière non-remboursable consiste en des fonds non-remboursables pour le pays bénéficiaire qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (services techniques ou transport des produits, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations y afférentes du Japon. La coopération financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don de matériel en nature au pays bénéficiaire.

1. Procédures de la coopération financière non-remboursable du Japon

La coopération financière non-remboursable du Japon est menée comme suit :

Etude préparatoire (ci-après dénommée « l'Etude »)

- L'Etude menée par la JICA

Estimation et approbation

- Estimation par le Gdj et la JICA. Approbation par le Conseil des ministres du Japon

Détermination de l'exécution

- L'Echange de Notes entre le Gdj et un pays bénéficiaire

Accord de Don (ci-après dénommé « l'A/D »)

- Accord conclu entre la JICA et un pays bénéficiaire

Exécution

- mise en œuvre du Projet sur la base de l'A/D

2. Etude préparatoire

(1) Contenu de l'Etude

Le but de l'Etude est de fournir un document de base nécessaire pour l'estimation du Projet par la JICA et le Gdj. Le contenu de l'Etude est le suivant:

- confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet.
- évaluer la pertinence de la coopération financière non-remboursable d'un point de vue technologique et socio-économique
- confirmer le concept de base du plan convenu après Concertations entre les deux parties
- préparer un concept de base du Projet ; et
- estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête par le pays bénéficiaire n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de la coopération financière non-remboursable. Le concept de base du projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

La JICA demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des Concertations.

(2) Selection des consultants

En vue de la bonne exécution de l'Etude, la JICA utilise un (des) consultant(s) enregistré(s). La JICA effectue une sélection basée sur des propositions soumises par ces derniers.

(3) Résultat de l'Etude

Le rapport de l'Etude est relu par la JICA, et après confirmation de la justesse du Projet, la JICA recommande au Gdj d'effectuer une estimation sur l'exécution du Projet.

3. Plan de la coopération financière non-remboursable du Japon

(1) L'E/N et l'A/D

Après l'approbation par le Conseil des ministres du Japon du Projet proposé par le gouvernement bénéficiaire, l'Echange de Notes (ci-après dénommé "l'E/N") sera signé entre le Gdj et le Gouvernement du pays bénéficiaire pour formuler une demande d'aide, qui sera suivie par la conclusion de l'A/D entre la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire afin de définir les clauses nécessaires pour l'exécution du Projet, telles que les conditions de paiement, les responsabilités du Gouvernement du pays bénéficiaire, et les conditions d'obtention.

(2) Sélection des Consultants

Le(s) consultant(s) employé(s) pour l'Etude sera (seront) recommandé(s) par la JICA au pays bénéficiaire pour également travailler sur l'exécution du Projet après l'E/N et l'A/D en vue de maintenir l'uniformité technique.

(3) Pays d'origine éligible

La coopération financière non-remboursable du Japon doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire. Lorsque la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire ou son autorité désignée le jugent nécessaire, la coopération financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tel que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire). Toutefois, dans le cadre de la coopération financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir les sociétés de construction, la société de commerce nécessaires à l'exécution de la coopération, et le consultant principal doivent être exclusivement des ressortissants japonais. (Le terme "ressortissant japonais" signifie les personnes

physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.)

(4) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par la JICA. Cette vérification est nécessaire car les fonds de la coopération financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

(5) Principales dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de la coopération financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes:

(6) "Usage adequate"

Le Gouvernement du pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable.

(7) "Exportation et Ré-exportation"

Les produits achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable ne doivent pas être exportés ou réexportés à partir du pays bénéficiaire.

(8) "Arrangement bancaire (A/B)"

a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son "représentant autorisé" devra ouvrir un compte à son nom dans une banque au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). La JICA exécutera la coopération financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.

b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

(9) Autorisation de Paiement (A/P)

Le Gouvernement du pays bénéficiaire devra régler à la banque la commission de notification de l'autorisation de paiement et la commission de paiement.

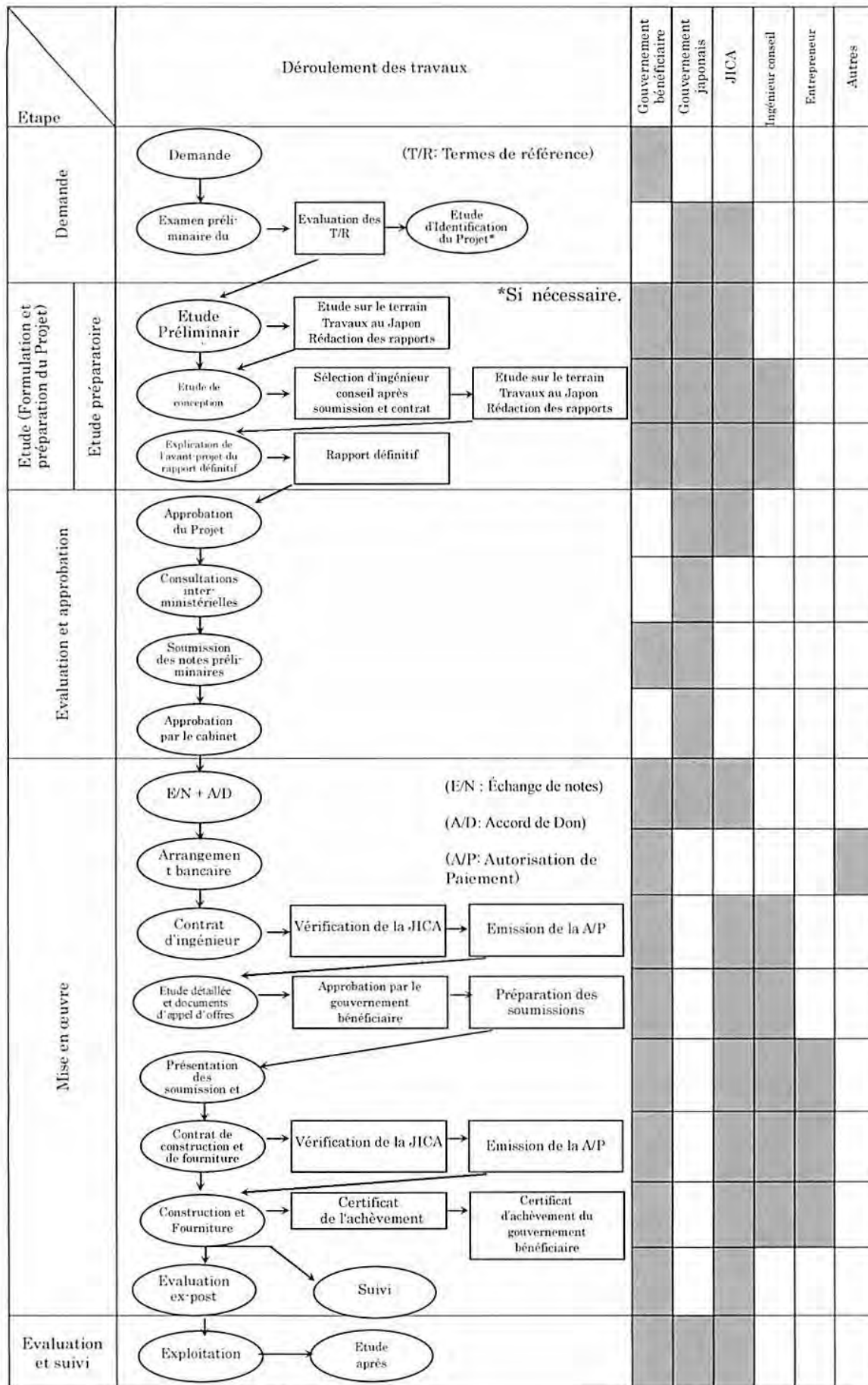
(10) Considérations sociales et environnementales

Le pays bénéficiaire doit assurer les considérations sociales et environnementales pour le Projet et doit suivre les règlements environnementaux du pays bénéficiaire et les directives socio-environnementales de la JICA.

K

M

L



22

M

40

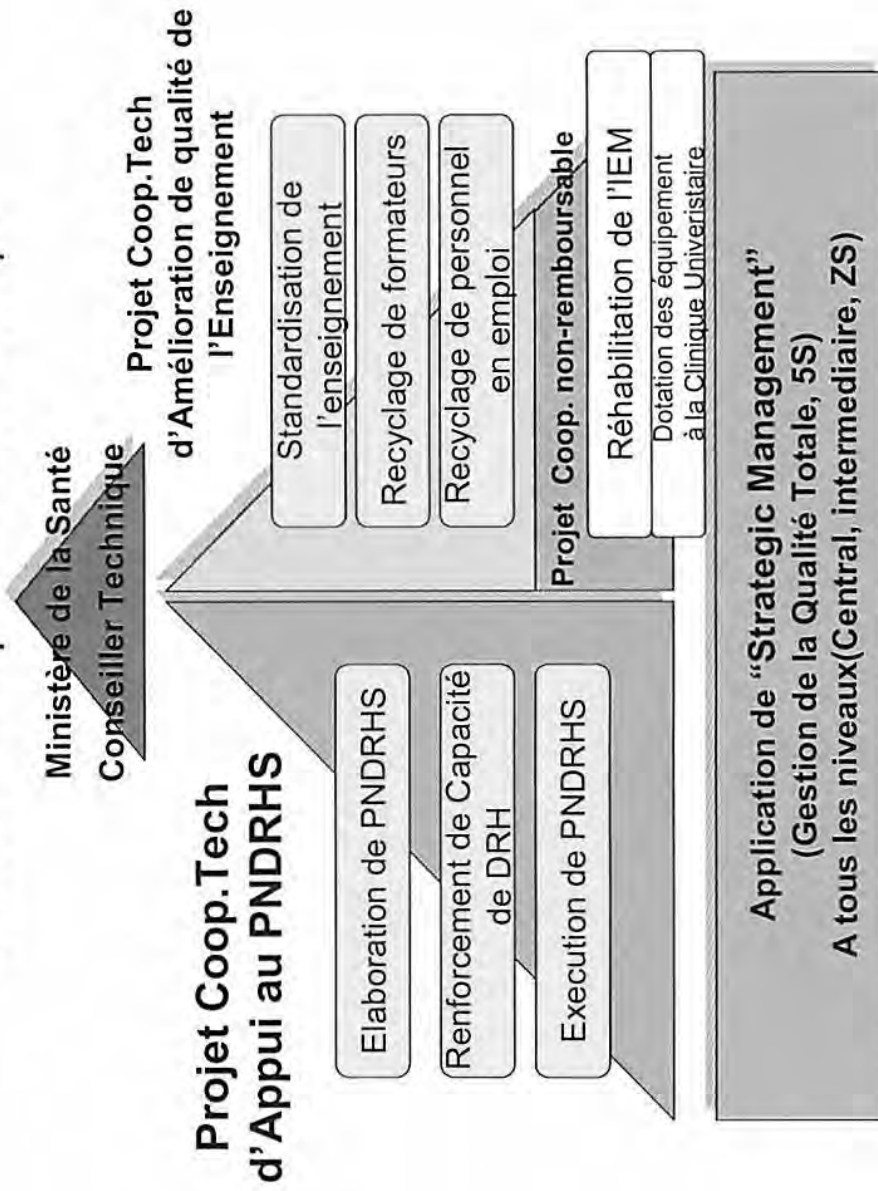
Annexe 6. : Répartition des principaux travaux et prestations entre les deux parties

No.	Items	Japon	RDC	
			MSP	MITPR
1	Acquérir les terrains nécessaires pour la mise en œuvre du Projet et les aménager		●	
2	Défrichage et mise à niveau du terrain si nécessaire			●
3	Etude de l'impact environnemental			●
4	Construction de clôtures et portails dans et autour du terrain			●
5	Construire les parkings	●		
6	Construire les routes 1) Routes à l'intérieur du site 2) Routes à l'extérieur du site	●		●
7	Construire les bâtiments	●		
8	Fournir les installations des systèmes d'électricité, de distribution et d'écoulement d'eau ainsi que les autres systèmes auxiliaires nécessaires pour la mise en œuvre du Projet			
	1) Electricité			
	a. Branchement du réseau de distribution électrique jusqu'au site			●
	b. Installation de ligne électrique à l'intérieur du site	●		
	c. Installation de disjoncteur principal et de transformateur	●		
	2)Alimentation en eau			
	a.Aménagement de la conduite principale d'eau de la ville jusqu'au site			●
	b.Système de distribution d'eau à l'intérieur du site (réservoirs de réception et surélevés)	●		
	3) Drainage			
	a. Aménagement des égouts principaux de la ville (égout pluvial et d'autres)			●
	b. Installation du système de drainage et d'égout (égouts des eaux usées, égout pluvial et d'autres) à l'intérieur du site	●		
	4) Système téléphonique			
	a.Extension de la ligne téléphonique jusqu'au tableau de distribution du bâtiment			●
	b.Fourniture du tableau de distribution et extension de la ligne après le tableau de distribution		●	
5) Mobilier et Equipements				
a.Meubles de bureau généraux	●			
b.Equipements pour le projet	●			
9	Prise en charge des commissions suivantes de la banque japonaise pour les services bancaires basés sur les arrangements bancaires (A/B). 1) Commission de notification de l'autorisation de paiement (A/P) 2) Commission de paiement		● ●	
10	Assurer le déchargement et le dédouanement rapides des produits aux ports de déchargement de la RDC et assister le transport intérieur desdits produits 1) Transport vers le pays bénéficiaire par mer (air) de produits originaires du Japon 2) Exonération d'impôts et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire 3) Transport interne du pays entre le port de débarquement et le site	● ●	●	
11	Accorder aux ressortissants japonais, dont les services peuvent être requis en relation avec la fourniture des produits et services sous le contrat vérifié, les facilités qui peuvent être requises en relation avec leur entrée dans le pays bénéficiaire et leur séjour pour la réalisation.		●	
12	Exempter les droits de douane, taxes internes et autres prélèvements fiscaux qui peuvent être imposés aux ressortissants japonais dans le pays bénéficiaire en relation avec la fourniture des produits et services sous le contrat vérifié.		●	
13	Prise en charge des frais nécessaires pour l'exploitation et la maintenance correcte et efficace des équipements fournis dans le cadre de la coopération financière non-remboursable.		●	
14	Prise en charge de toutes dépenses, autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaire à l'installation des équipements fournis etc.		●	

R

W

Grands Axes de Coopération entre RDC et Japon



Annexe 8. : Projet du plan de l'enseignement de nouvel IEM

1. Formation initiale

Offrir l'enseignement de qualité pour les filières suivantes.

- Infirmiers	: 30 élèves	×	4 ans
- Accoucheuses	: 30 élèves	×	4 ans
- Techniciens en labo	: 10 élèves	×	4 ans
- Techniciens d'assainissement	: 10 élèves	×	4 ans
- Assistants en pharmacie	: 10 élèves	×	4 ans

Développer les modèles d'enseignement pour offrir l'enseignement de qualité (par l'introduction de l'approche par compétence etc.).

2. Formation des enseignants

En parallèle avec la formation initiale des élèves, on vise à renforcer et à améliorer la capacité des enseignants par la généralisation de l'enseignement modèle en vue d'assurer la qualité de l'enseignement dans tous les pays. Effectivement pour les enseignants, les encadreurs de travaux pratiques, les administrateurs d'école, les inspecteurs etc. il est prévu de mettre en œuvre la formation des enseignants pendant les vacances d'été etc. où la formation initiale des élèves est en congé pour une longue période. La formation des enseignants se déroulera en étapes : de développement du module de la formation, de formation des formateurs, de mise en œuvre du stage des enseignants, de suivi / évaluation en mettant le nouvel IEMK comme école pilote.

3. Formation continue pour les personnels

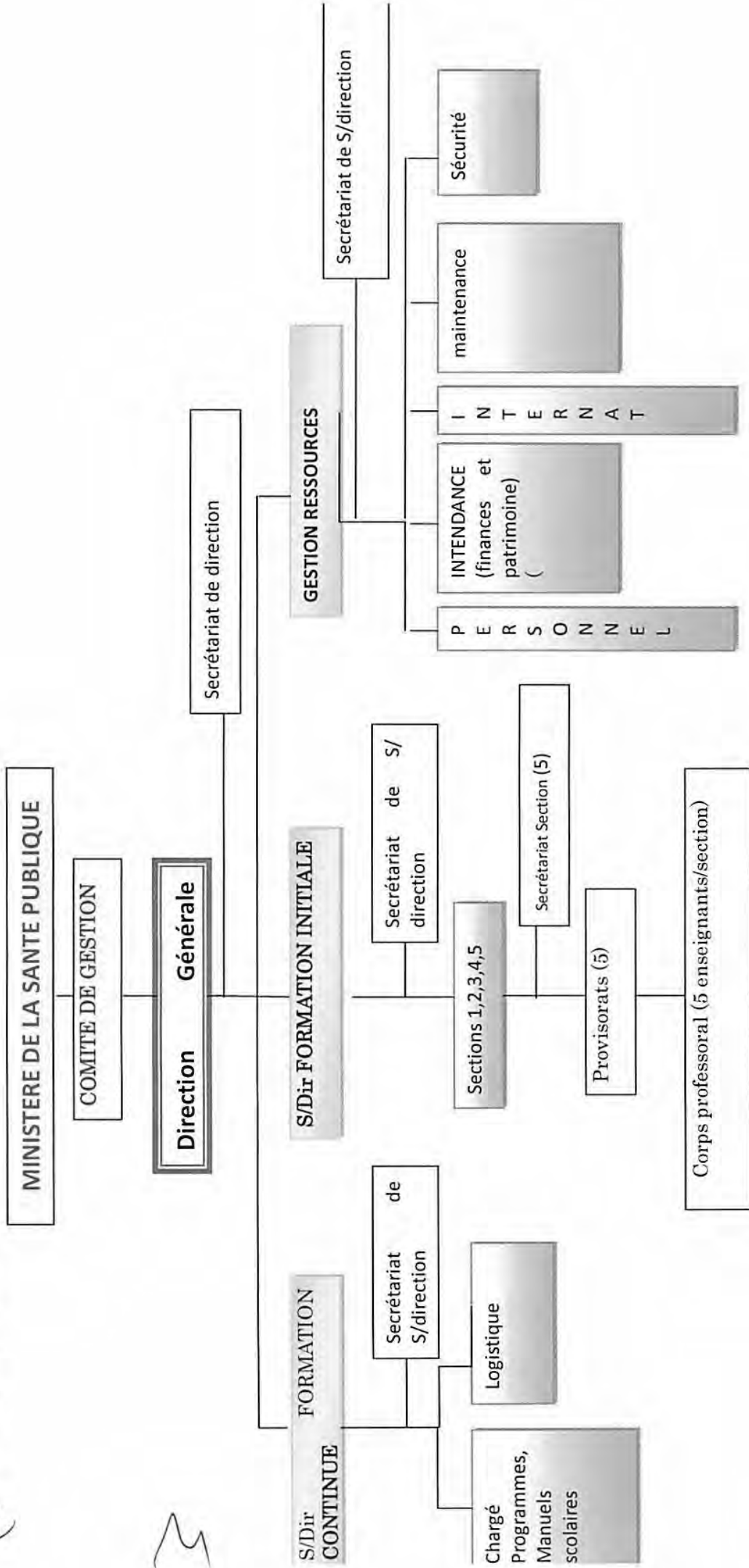
Dans le cadre du Plan National du Développement des Ressources Humaines de la Santé (PNDRHS) en cours d'élaboration, on procède à établir le plan national de la formation des personnels actifs. Etant donné que l'occasion de recevoir une formation continue est un des droits pour tous les personnels sanitaires, le Ministère de la Santé Publique a pour mission de leur en assurer. La direction centrale doit tendre à administrer la formation continue qui est exécutée actuellement par programme et à élaborer le plan d'ensemble en tenant compte de la perspective de développement de carrière des personnels sanitaires. Par ailleurs, il est indispensable d'établir et de renforcer le système de suivi.

K

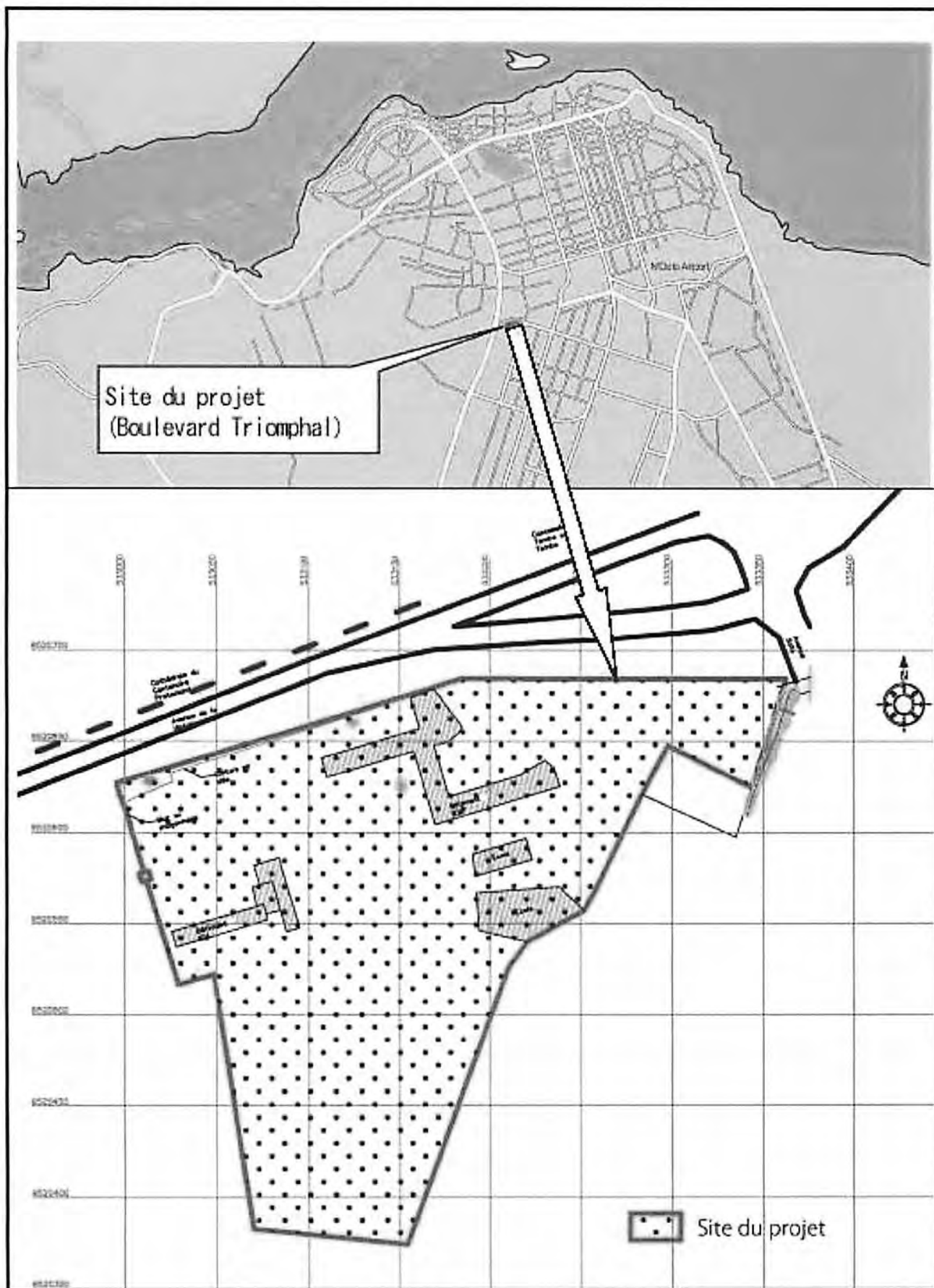
M

W

Annexe 9. : Projet de l'organigramme de nouvel IEMK



Annexe 10. : Plan de délimitation du terrain à bâtir



22

22


**PROCES-VERBAL
RELATIF A L'ETUDE PREPARATOIRE
POUR
LE PROJET D'AMENAGEMENT DE L'INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
MEDICAL DE KINSHASA
EN
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
(Explication du rapport abrégé)**

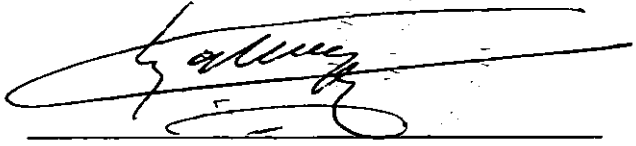
En mars 2010, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée JICA) a envoyé une mission d'étude préparatoire pour le projet d'aménagement de l'Institut d'Enseignement Médical de Kinshasa (ci-après désigné Projet) en République Démocratique du Congo (ci-après désignée RDC) pour effectuer des discussions et des études sur le terrain, et a préparé le rapport abrégé de l'étude du concept sommaire à l'issue desdits travaux et de l'analyse au Japon.

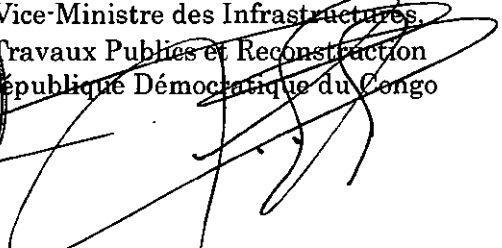
Pour expliquer le contenu de ce rapport au gouvernement de la RDC et discuter avec lui, la JICA a envoyé, de nouveau, du 25 juillet au 3 août 2010 en RDC une mission d'étude préparatoire de coopération chargée de l'explication dudit rapport (ci-après désignée Mission) conduite par M.YONEZAKI Eiro, Représentant Résident du Bureau de la JICA en RDC.


A l'issue des discussions, les deux parties ont confirmé les points principaux mentionnés dans les pages suivantes.

Fait à Kinshasa, le 3 août 2010


M. YONEZAKI Eiro
Chef de la mission d'étude préparatoire de coopération
Agence Japonaise de Coopération Internationale


SEM. Dr. Victor MAKWENGE KAPUT
Ministre de la Santé Publique
République Démocratique du Congo


SEM. Gervais NTIRUMENYERWA KIMONYO
Vice-Ministre des Infrastructures,
Travaux Publics et Reconstruction
République Démocratique du Congo



1. Contenu du rapport abrégé

La Mission a expliqué à la partie congolaise le rapport abrégé de l'étude du concept sommaire. Par la suite, les deux parties ont confirmé le contenu de ce rapport à travers la discussion dont les questions et réponses principales sont indiquées en Annexe-2. Pour ce qui concerne les modifications du rapport abrégé, les deux parties se sont mises d'accord que la Mission les reflétera dans l'établissement du rapport définitif.

2. Système de la coopération financière non remboursable du Japon

La partie congolaise a pris connaissance des principaux travaux et prestations qui incombent à la partie congolaise ainsi que du système de la coopération financière non remboursable du Japon, indiqués en Annexes-5 et -6 du PV signé le 23 mars 2010 par les deux parties.

3. La JICA achèvera d'établir le rapport définitif et l'enverra à la partie congolaise au mois de novembre 2010.

4. Les deux parties se sont engagées à ne pas divulguer à des tiers le contenu détaillé des équipements et des informations techniques du Projet ainsi que les coûts approximatifs estimés du Projet avant la conclusion de tous les contrats du Projet. En outre, la partie congolaise est informée que les chiffres des travaux de la partie japonaise décrits dans l'Annexe-1 ne sont pas définitifs, mais sont éventuellement modifiables.

Dans ces conditions, la partie japonaise avisera à la partie congolaise des modifications.

5. Autres

5-1 La partie congolaise comprend que la décision officielle de la mise en œuvre du Projet nécessite l'approbation du Conseil des ministres du Gouvernement du Japon, c'est-à-dire que le contenu du projet de coopération ne doit pas être considéré comme définitif avant cette approbation. Par ailleurs, elle comprend qu'il est prévu qu'en rapport avec le système de l'année budgétaire du Japon, le budget du projet de coopération est séparé en deux : l'un pour les travaux jusqu'à l'approbation du dossier d'appel d'offres et l'autre pour les travaux ultérieurs et qu'un Echange de Note sera conclu pour chaque budget.

5-2 La Mission a réaffirmé que l'organisme responsable de l'ensemble du projet est le Ministère de la Santé Publique (MSP) et l'organisme responsable des travaux de construction est le Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction (MITPR). En outre, il a été fixé que les deux ministères seront responsables de mise en œuvre de l'appel d'offres, mais le contrat avec le contractant sera signé par le MITPR.

5-3 Pour que le nouvel IEMK soit fonctionnel en tant qu'école nationale pilote pour la

T


26

formation des ressources humaines A2 du pays, il est nécessaire d'utiliser et d'entretenir correctement les installations et les équipements aménagés par le présent projet. En ce qui concerne l'entretien et l'exploitation de l'école, la partie congolaise a donné son accord qu'en plus des recettes de l'école, le Ministère de la Santé Publique budgétise les frais nécessaires.

5-4 Les deux parties se sont mises d'accord que le présent projet est placé parmi les programmes de coopération bilatérale nippo-congolaise et que le présent projet devra se réaliser en ayant pour objectif national de contribuer à l'amélioration de l'enseignement des sciences de la santé du pays en qualité et en quantité (en termes de personnels formés et de nouvelles filières) en faisant fonctionner le nouvel IEMK en tant qu'école nationale pilote du personnel de santé A2.

5-5 En ce qui concerne l'élaboration de l'arrêté ministériel portant sur l'unification/la fermeture des IEMs et ITMs non viables et sur la reconstruction de l'IEMK en tant qu'école nationale pilote, la partie congolaise a réconfirmé qu'elle avance dans la préparation concrète.

5-6 La Mission a expliqué à la partie congolaise que les coûts approximatifs estimés du Projet indiqués en Annexe-1 comprennent les frais de réserve pour les contingences imprévues et que ces derniers seront déterminés ultérieurement par le Gouvernement du Japon. D'autre part, elle a expliqué que les frais de réserve seront compris dans le montant inscrit dans l'Echange de Notes et que l'utilisation et la procédure desdits frais de réserve seront faites conformément aux Directives déterminées par la JICA.

Annexe-1 : Coûts approximatifs estimés du Projet

Annexe-2 : Modifications à apporter au rapport abrégé



Annexe-1 Coûts approximatifs estimés du Projet

En cas de mise en œuvre du projet de coopération, le montant total des coûts approximatifs estimés s'élève à environ 1.866,5 millions de yens (1.853,9 millions de yens à la charge de la partie japonaise et 12,6 millions de yens à la charge de la partie congolaise). Sur la base de la segmentation des tâches assignées aux deux parties et suivant les hypothèses des calculs indiquées ci-dessous, les détails des coûts à la charge de deux parties sont estimés comme montrés ci-après. Cependant, ces chiffres ne signifient pas les montants plafonds pour l'approvisionnement qui seront déterminés dans l'E/N.

(1) Coût à la charge de la partie japonaise

Cette partie est fermée causé par confidentialité.

(2) Coût des travaux principaux à la charge de la partie congolaise : Environ 139.150 dollars US (Environ 12,6 millions de yens)

Tableau-2 Coût à la charge de la partie congolaise

Rubrique	Coût approximatif estimé
(1) Commissions concernant les arrangements bancaires	18.300 dollars US (1,67 millions de yens)
(2) Travaux d'enlèvement des bâtiments existants	Les travaux sont déjà entamés
(3) Travaux d'amenée (de l'eau de l'électricité, de communication)	118.600 dollars US (10,8 millions de yens)
(4) Aménagement extérieur (plantation des arbres seule)	2.250 dollars US (0,2 millions de yens)
(5) Construction du mur de clôtures et portails aux alentours du terrain	225.620,00 dollars US
Total	139.150 dollars US (12,6 millions de yens)

Note : Les chiffres du coût ne sont pas définitifs, mais sont éventuellement modifiables.

Le coût des travaux de branchement avec le réseau d'évacuation des eaux public, de la préparation de la route d'accès etc. sera déterminé ultérieurement.

(3) Hypothèses des calculs

- ① Date de l'hypothèse : Avril 2010
- ② Taux de change : (les moyennes TTS de 6 mois)
 - Dollars US : US\$1,00 = 91,2 yens
 - Euros : €1,00 = 130,6 yens
- ③ Durée d'approvisionnement : Les périodes de concept détaillé et d'approvisionnement en équipements sont indiquées dans le tableau du calendrier d'exécution.
- ④ Autres : L'estimation est faite conformément au système de la coopération financière non remboursable du Japon.

Annexe-2 Modifications à apporter au rapport abrégé

1. Modifications à apporter au rapport abrégé

No	Paragraphe	Avant modification	Après modification
1	2-3-1 (1) 1)	Le plan cadastral révisé montre que la surface du terrain qui appartient au Ministère de la Santé Publique est d'environ 6 hectares. Cependant, vu qu'il existe une école construite sans autorisation, quelques parcelles cultivées non autorisées etc., il a été fixé qu'un terrain d'environ 4 hectares excepté de tels terrains occupés sans autorisation est le site de construction après concertation avec la partie congolaise.	Le plan cadastral révisé montre que la surface du terrain qui appartient au Ministère de la Santé Publique est d'environ 6 hectares. Cependant, vu qu'il existe une école construite sans autorisation, quelques parcelles cultivées non autorisées etc., il a été fixé qu'un terrain situé en face de la route au nord est le site de construction après concertation avec la partie congolaise.
2	2-3 (1) 2)	Comme la partie congolaise n'a pas obtenu le plan de construction routière, le plan exact de la construction de la route en face du site est incertain. Il faut vérifier la limite du site au côté nord après achèvement des travaux de construction routière (prévu avant le 30 juin 2010).	Les travaux routiers sont presque achevés. Cependant, il reste un terrain non aménagé près de la limite du site du projet. Il y a lieu de déterminer la ligne de délimitation nord du site, la position de l'entrée principale etc. par la consultation avec la partie congolaise en se référant au plan de construction avec la partie congolaise en se référant au plan de construction routière correcte que la partie congolaise soumettra à la partie japonaise.
3	2-2	(Rien)	7) Les normes et codes de construction n'étant pas encore établis en RDC, il est prévu d'appliquer en principe la norme française (AFNOR). Egalement, on applique la norme de construction japonaise pour le design structurel et la norme internationale pour ce qui concerne le design d'équipements de bâtiment.
4	2-3-2 (3) 2)	2) Normes et codes de construction Les normes ou codes de construction n'étant pas encore établis en RDC, on applique généralement les normes de	(Rien)

Annexe-2 Modifications à apporter au rapport abrégé

		<p>construction et les règlements de construction internationaux (surtout ceux d'un pays européen). Pour l'élaboration du concept du présent projet, on applique ces normes et règlements. Egalement, on applique dans certains cas la loi de construction japonaise et se réfère aux normes et règlements de construction établis par l'Institut Architectural Japonais pour les méthodes d'analyse et de design.</p>	
5	2-5-2.3)	<p>Comme il est bien possible qu'il faille beaucoup de temps pour obtenir l'autorisation de construire, il est nécessaire de faire les préparatifs pour plus de sûreté. Lorsqu'on ne reçoit pas de réponse du Ministère de l'Urbanisme et Habitat plus de 60 jours après le dépôt d'une demande d'autorisation de construire, on peut considérer la demande comme acceptée (donc la construction est autorité) et entamer les travaux de construction.</p>	<p>Pour obtenir l'autorisation de construire, il faut déposer une demande au Ministère de l'Urbanisme et Habitat. Cette formalité nécessite 60 jours au maximum.</p>
6	2-5-2.4)	<p>Il existe de nombreux constructeurs locaux. Cependant, ils sont tout à fait différents par leur taille et capacité technique. Alors, il faut choisir les sous-traitants excellents après avoir examiné leur capacité avec la prudence.</p>	<p>Le contractant japonais a le droit de choisir des entrepreneurs locaux comme sous-traitant et devra assumer la responsabilité de leur exécution. Pour s'assurer de la qualité d'exécution des travaux, il peut se référer à la liste des entrepreneurs enregistrés au MITPR.</p>
7	3-1.1)	<p>Fourniture des données et documents nécessaires au Projet.</p>	<p>Fourniture des données et documents nécessaires au Projet suivant la disponibilité</p>
8	3-1.2)	<p>Fourniture des informations nécessaires pour assurer la sécurité du site du Projet et celles liées à la sécurité en général</p>	<p>Fourniture des informations nécessaires pour assurer la sécurité du site du Projet et celles liées à la sécurité en général, mais ceci suivant la disponibilité.</p>

2. Autres commentaires

(1) Considérations sociales et environnementales

En ce qui concerne les mesures préventives contre les bruits, vibrations, eaux usées etc. à prendre pour les alentours pendant les travaux, le Consultant mènera une étude sur les lois et règlements en la matière en vigueur en RDC au cours de la période du concept d'exécution et les décrira comme instructions au constructeur dans le dossier d'appel d'offres.

(2) Lignes de circulation dans l'enceinte

Pour ce qui concerne la position de l'entrée principale de la route en face à l'emplacement du site et les lignes de circulation, la Mission étudiera en se référant au plan détaillé de la construction routière que la partie congolaise lui présentera.

(3) Contrôle de la qualité du béton

Concernant les essais pour le contrôle de la qualité du béton que le laboratoire national en charge ne peut pas effectuer, le Consultant précise dans les instructions au constructeur que ce dernier devra faire ces essais par lui-même sous le contrôle du Consultant.

(4) Rubriques à examiner dans le concept détaillé

L'ameublement de l'internat des élèves, le plan d'unité du logement des enseignants, les mesures préventives contre les moustiques, la disposition des tables et chaises, les toilettes annexes de la réfectoire, la salle pour la personne en charge de discipline etc. seront examinés lors du concept d'exécution.

ANNEXE-5 Note Techniques

NOTE TECHNIQUE

RELATIVE A L'ETUDE PREPARATOIRE POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE L'INSTITUT D'ENSEIGNEMENT MEDICAL DE KINSHASA EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Concernant l'étude préparatoire pour le projet d'aménagement de l'ITEMK, le procès-verbal des discussions a été signé le 23 mars 2010 entre la partie congolaise et la Mission JICA.

L'équipe de consultants de la Mission JICA a mené ses études et discuté avec la partie congolaise sur la base dudit procès-verbal. A travers la discussion, les deux parties se sont mises d'accord sur les éléments principaux suivants.

1. Plan des installations

(Note : Le présent plan des installations n'est pas définitif et éventuellement modifiable selon le résultat de l'analyse approfondie au Japon ainsi que celui de l'examen sur le budget.)

- Plan des installations (surface unitaire et nombre des salles) (Annexe-1)
- Plan de zonage (Annexe-2)
- Plans d'unité (Annexe-3)
- Plan d'ensemble et plans d'étage (rez-de-chaussée et 1^{er} étage) (Annexe-4)
- Liste d'utilités (équipements de bâtiment, réseaux divers) (Annexe-5)

2. Plan des équipements

(Note : Le présent plan des équipements n'est pas définitif et éventuellement modifiable en quantité et en spécifications selon le résultat de l'analyse approfondie au Japon ainsi que celui de l'examen sur le budget.)

- Plan des équipements (Annexe-6)

3. Coût estimé des travaux à la charge de la partie congolaise

- Démolition des bâtiments délabrés existants, adduction d'eau et d'électricité, construction d'une clôture temporaire, paysage (implantation d'arbres) etc. (Annexe-7)

(Il est prévu que ces travaux seront faits par l'utilisation des fonds de contrepartie.)

4. Circulation de l'autobus (proposition)

- Plan d'exploitation de l'autobus (calendrier hebdomadaire et carte de la circulation de l'autobus) (Annexe-8)

5. Plan d'utilisation de la salle à multibuts

- Plan d'utilisation de la salle à multibuts avec le calendrier annuel des activités (séminaires etc.) (Annexe-9)

6. Budgétisation du coût

- Coût d'exploitation et d'entretien des installations et équipements (Annexe-10)

7. Mise à disposition des ressources humaines

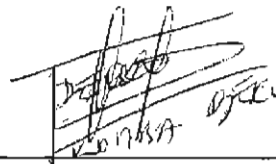
- Organigramme de nouvel IEMK (révisé). (Annexe-11)
- Plan de la mise à disposition des ressources humaines de nouvel IEMK. (Annexe-12)

Fait à Kinshasa, le 2 avril 2010

宮武 一 弘

M. Kazuhiro Miyatake

Chef d'équipe de consultants
de la Mission JICA relative à l'étude
préparatoire
Japon



M. Komba Djeko

Directeur de l'Enseignement des
Sciences de Santé
Ministère de la Santé Publique
République Démocratique du Congo

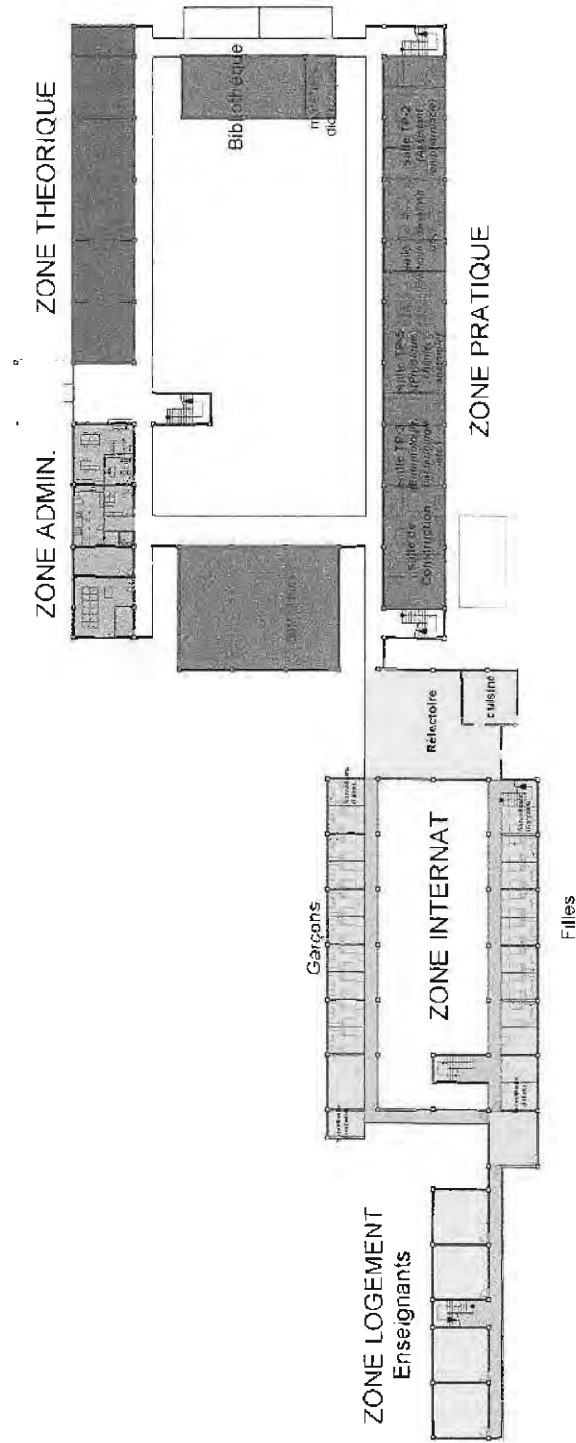


Annexe-1 Plan des installations (surface unitaire et nombre de salles)

Installations	Division	Nom de salle / local etc	Objectifs d'utilisation	Draft du plan			Remarque
				Nombre de salles	Surface unitaire	Surface totale	
Installations scolaires etc	Cours magistraux, travaux pratiques etc	Salles de classe et de professeurs					
		1-1. Salles de classe	Cours magistraux	6	64	384	
		Salles de classe (Grandes)	Cours magistraux	9	32	288	
		1-2 Salles de professeurs					
		Section Infirmiers	Chef de section, professeur, enseignants à plein temps et partiel	1	64	64	
		Section Accoucheuses	Chef de section, professeur, enseignants à plein temps et partiel	1	64	64	
		Section Assistants en pharmacie	Chef de section, professeur, enseignants à plein temps et partiel	1	64	64	
		Section Techniciens d'assainissement	Chef de section, professeur, enseignants à plein temps et partiel	1	64	64	
		Section Techniciens en labo	Chef de section, professeur, enseignants à plein temps et partiel	1	64	64	
		2 Salles de pratiques					
		Salle TP-1 (Infirmiers, Accoucheuses)	Soins de base d'infirmerie, travaux pratiques de soins d'adulte (mémorisation du corps au moyen du simulateur, changements de la position du corps) Pratiques néonatalogie-pédiatrie au moyen du simulateur (mémorisation du corps, pansement, fixation du tube au d'alimentation en nutrition, aspiration gastrique, prélèvement du sang)	1	160	160	
		Salle de préparation pour Salle TP-1		1	32	32	
		Salle TP-2 (Pharmacie)	Pratiques de préparation de médicaments (dosage), exposition des schémas de médicaments	1	64	64	
		Salle de préparation pour Salle TP-2		1	32	32	
		Salle TP-3 (Entomologie, bactériologie etc)	Observation des parasites, vecteurs etc; pratiques anatomiques, exposition des oculations	1	128	128	
		Salle de préparation pour Salle TP-3		1	32	32	
		Salle TP-4 (Pratiques d'examen labo)		1	96	96	
		Salle de préparation pour Salle TP-4		1	32	32	
		Salle TP-5 (Physique, chimie, anatomie)	En commun pour toutes les sections (Chimie, physique, anatomie)	1	128	128	
		Salle de préparation pour Salle TP-5		1	32	32	
		Salle TP-6 (Informatique)	Enseignement de base de l'informatique (gestion fiche médicale, 25 ordinateurs)	1	96	96	
		Salle de préparation pour Salle TP-6		1	32	32	
		3. Autres locaux					
		Bibliothèque	Complément la salle de lecture personnels	1	128	128	Nombre de livres: système d'accès libre aux livres
		Salle de préparation matériels didactiques		1	32	32	
		Salle à multiples	Reunions, assemblées, éducation physique	1	520	520	
		Gestion					
		Bureau 36	Bureau pour Dc du Ministère de la santé	1	32	32	
Bureau du directeur		1	32	32			
Bureau de chef de section		1	64	64			
Bureau administratif	Pour les moyens généraux, manutention	1	64	64			
Salle de réunion	Pour les élèves	1	64	64			
Infirmierie	Gestion de salle	1	32	32			
	Couloirs, escaliers, toilettes, magasins etc			1412	Partie commune: 30%		
	Sous-total			4.637			
Lieux		Internat hommes	Sur la base du nombre total, hommes et femmes	10	16,5	165	Personels 20
		Internat femmes	Sur la base du nombre total, hommes et femmes	50	16,5	825	Personels 100
		Internat enseignants	Sur la base du nombre total, hommes et femmes	7	60	420	
		Refectoire	Salle à manger, cuisine etc	1	160	160	Cuisine commune
		Buanderie	Lingerie d'élèves, linge de drap etc de stège	1	24	24	
		Douches (hommes et femmes)	Pour les élèves	2	24	48	
			Couloirs, escaliers, toilettes, magasins etc			252	Partie commune: 10%
	Sous-total			2.526			
Lieux annexes		Poste de gardiens	Poste de gardiens	1	24	24	
		Sous-total				24	
Total					6.587		

Annexe-2 Plan de zonage

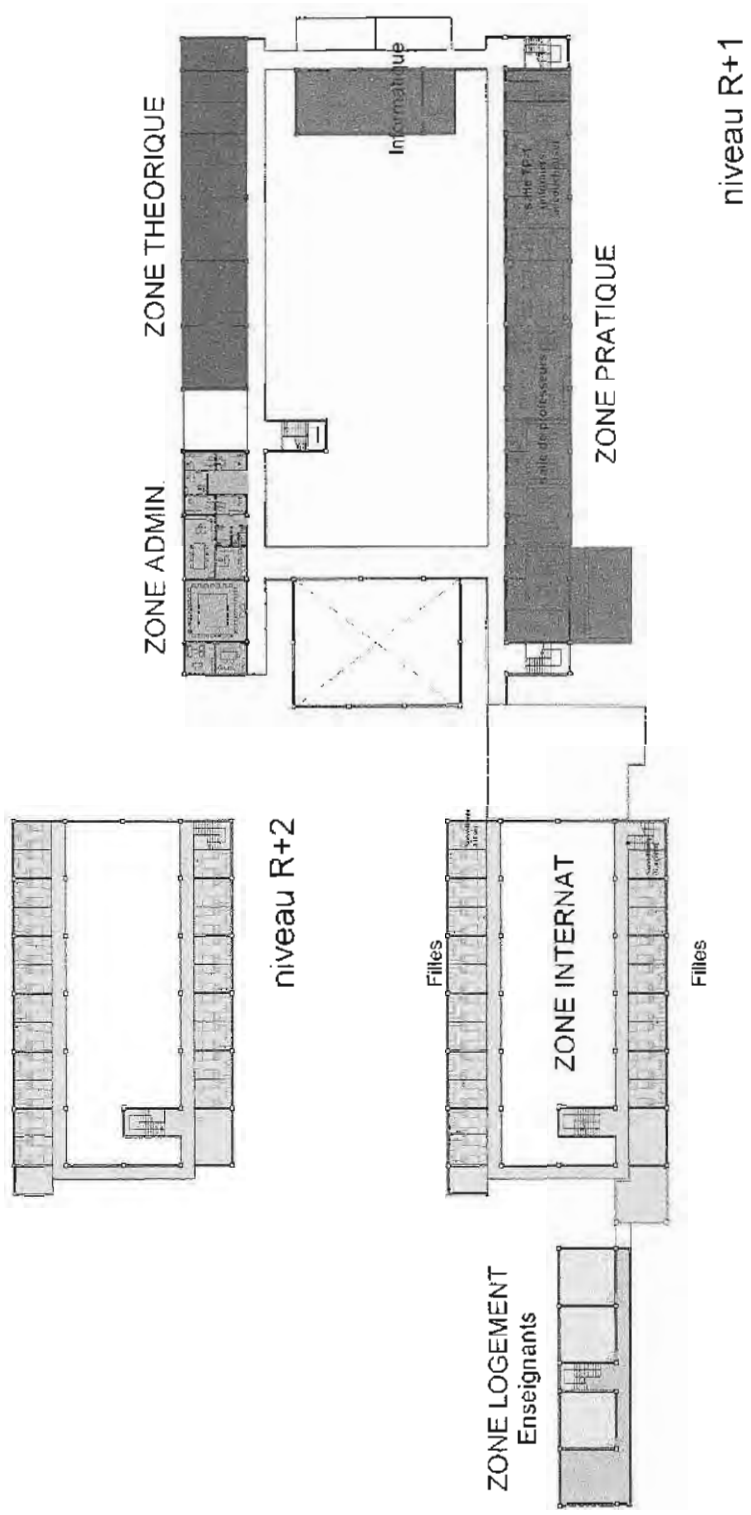
Plan de zonage au niveau rez-de-chaussée



Ech: 1 / 500
2 avril 2010

RECOP

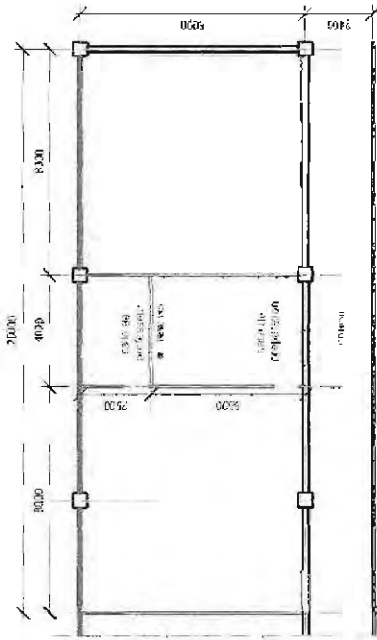
Plan de zonage au niveau R+1 / R+2



Ech: 1 / 500
2 avril 2010

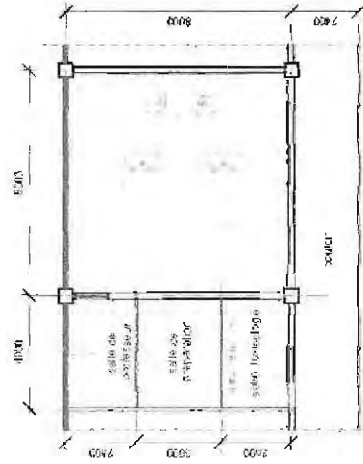
Annexe-3 Plans d'unité

Salle TP-1



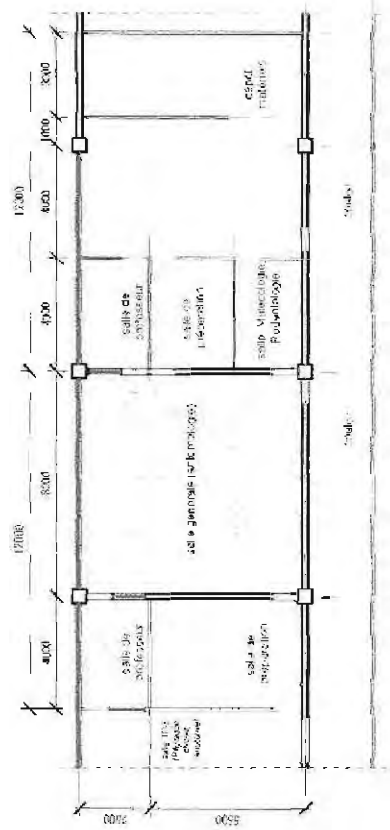
salle TP-1 (inhibiteurs, accoucheuse) (30 pers.)
salle TP-1 (抑制剂、助产师) (30 人员)

Salle TP-2



salle TP-2 (Assistantes pharmaciennes) (10 pers.)
salle TP-2 (药剂师助理) (10 人)

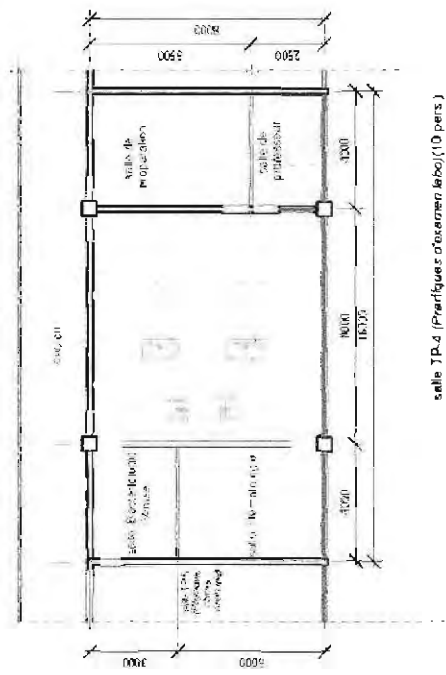
Salle TP-3



salle TP-3 (Entomologie, histologie etc.) (30 pers.)
salle TP-3 (昆虫学、组织学等) (30 人员)

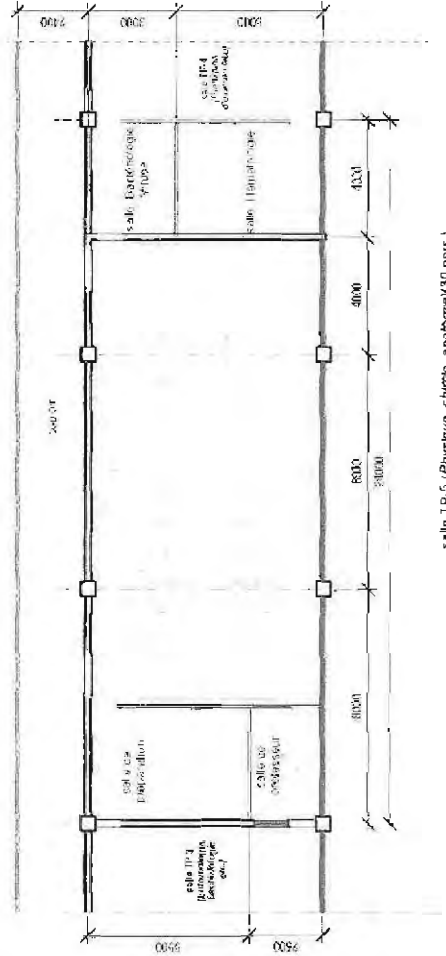
Handwritten signature or mark at the top right of the page.

Salle TP-4



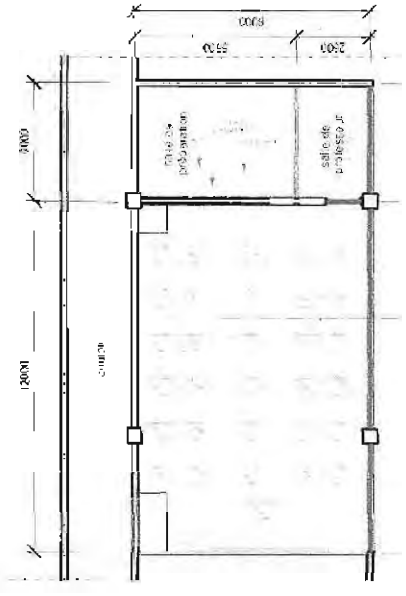
salle TP-4 (Pratiques d'occamen labo)(10 pers.)
salle TP-4 (实践教学场所)(10 人)

Salle TP-5



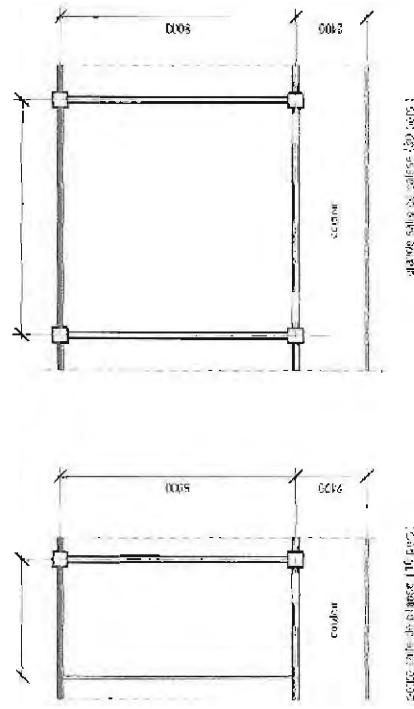
salle TP-5 (Physique chimie anatomie)(30 pers.)
salle TP-5 (物理、化学、解剖)(30 人)

Salle TP-6



salle TP-6 (Informatique)(30 pers.)
salle TP-6 (信息技术课程)(30 人)

Salle de classe

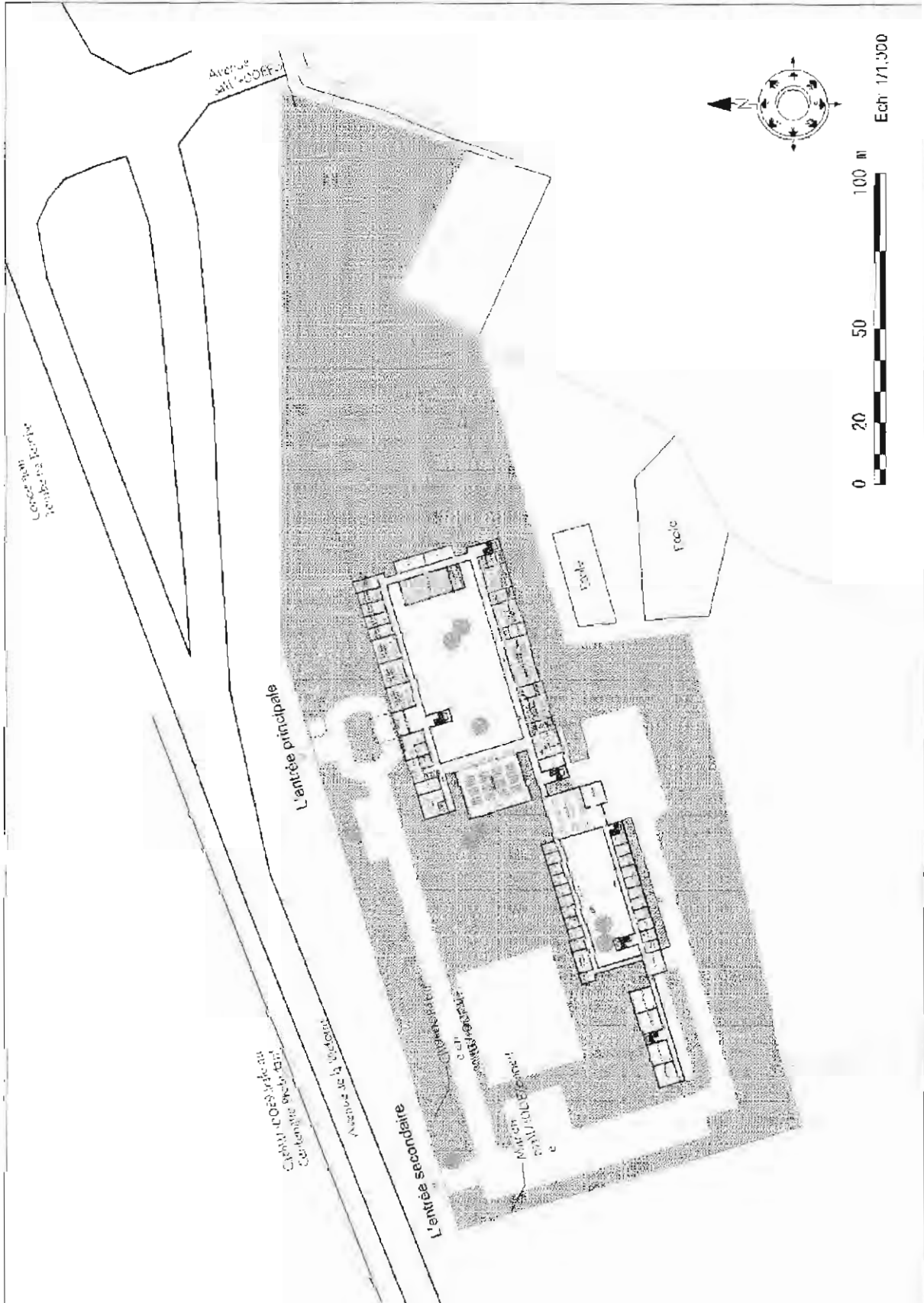


plan de salle de classe (30 pers.)

plan de salle de classe (10 pers.)

Handwritten signature or mark at the bottom right of the page.

Annexe-4 Plan d'ensemble



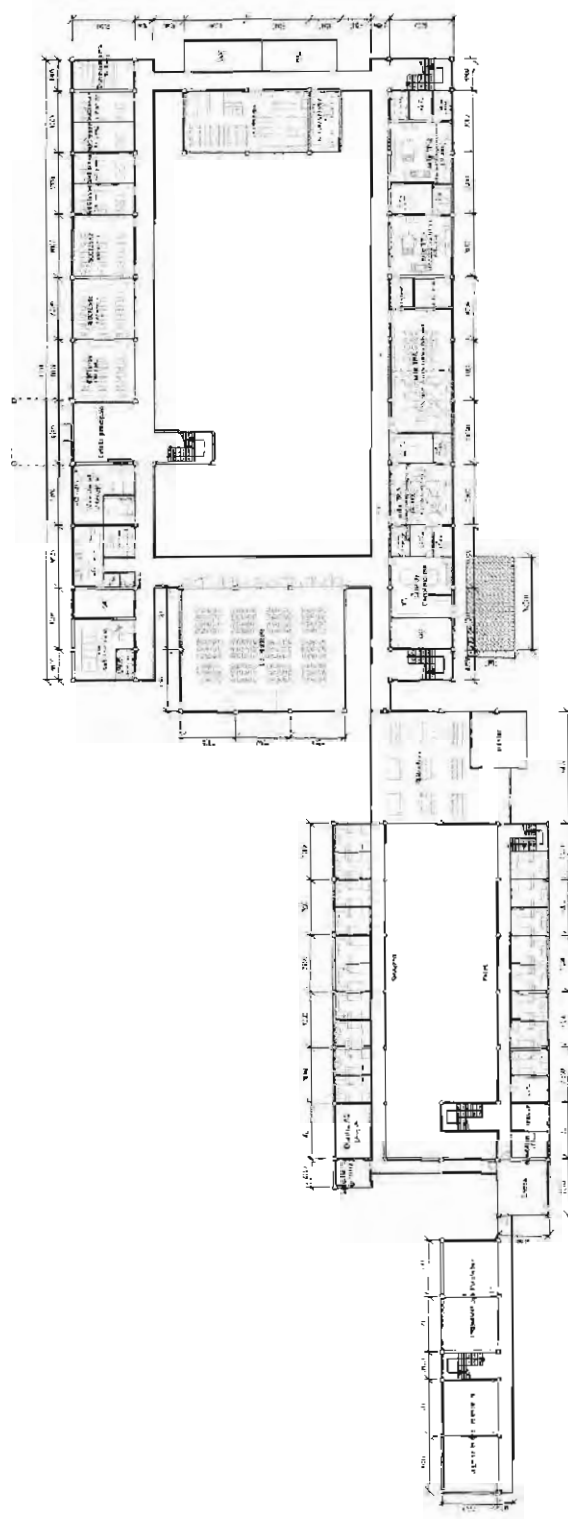
DE 0025

73

Archi

Annexe-4 (2)
Plan d'étage du rez-de-chaussée

Plan du Rez-de-chaussée



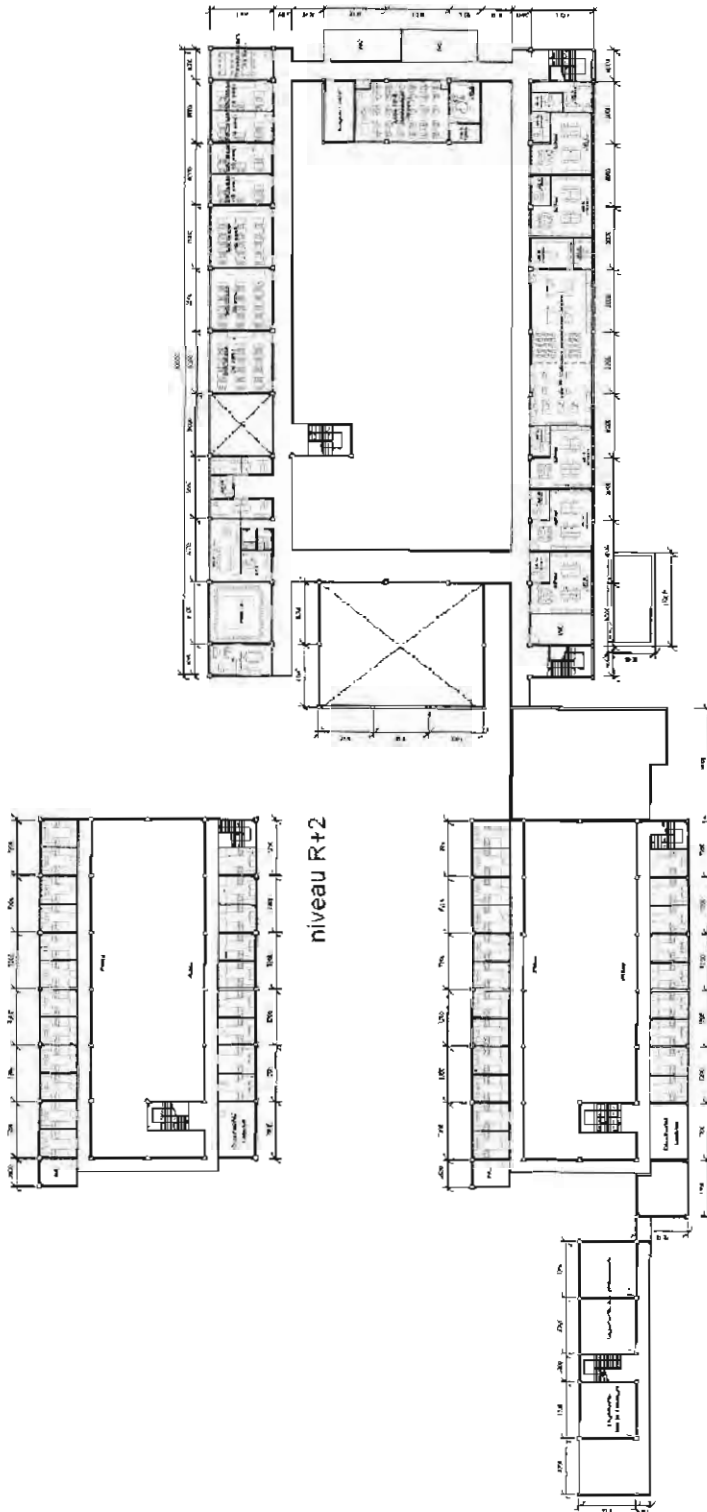
Ech: 1/500
2 avril 2010

Archi

DECOR

Annexe 4 (3) Plan d'étage du 1^{er} étage

Plan du niveau R + 1 / R+2



niveau R+1
2 Ech: 1/500
2 avril 2010

76

Annexe-5 Liste d'utilités (équipements de bâtiment, réseaux divers)

Installation	Division	Nom de salle, local etc	Climatiseur Split type	Ventilateur Mécanique	Eclairage Type	Alarme Avertisseurs d'incendie	Intercom Courant 1 ou 230V	Telephone	Système de Public-Adresse	LAN Outlet Réseau local	Bain chaude	Remarques	
Institution Cours administratifs travaux		1. Salles de classe et de professeurs											
		1.1. Salles de classe											
		Salles de classe (Grande)											
		Salles de classes (Petites)											
		1.2. Salles de professeurs											
		Section Infirmiers											
		Section Accompagnés											
		Section Assistants en pharmacie											
		Section Techniciens d'assainissement											
		Section Techniciens en Vito											
		Salles de pratiques											
		Salle TP-1 (Infirmiers, accoucheuse)											
		Salle de préparation pour Salle TP-1											
Gestion		Salle TP-2 (Pharmacie)											
		Salle de préparation pour Salle TP-2											
		Salle TP-3 (Pharmacologie, biochimie etc)											
		Salle de préparation pour Salle TP-3											
		Salle TP-4 (Pratiques d'examen fibro)											
		Salle de préparation pour Salle TP-4											
		Salle TP-5 (Physique, chimie, anatomie)											
		Salle de préparation pour Salle TP-5											
		Salle TP-6 (Informatique)											
		Salle de préparation pour Salle TP-6											
		Salle TP-7 (Construction Lab. workshop)											
		Salle de préparation pour Salle TP-7											
		1. Autres locaux											
1.1. Bibliothèque													
1.2. Salles de préparation matériel de diététiques													
Salle à multiblocs													
Infirmiers		Bureau 106											
		Bureau du directeur											
		Bureau de chef de section											
		Bureau administratif											
		Salle de réunion (C)											
		Salle de réunion (P)											
		Infirmiers											
		Interval hommes											
		Interval femmes											
		Interval enseignants											
		Interval for enseigner											
		Refectoire											
		Banquette											
Douglas (Baignoires et fontaines)													
Eaux courantes		Toilettes, points d'eau (chauffe-eau)											
		Local technique, mécanique etc											
		Mécanisme											
		Poste de câblage											
		Accessoir											
		Recessed Mount Type I											
		Down Light FL											
		Surface Mount V-Shaped Type TL											
		Surface Mount Type W-Reflector FL											
		HID Lamp											
		Surface Mount Type (Water Proof)											
		Lamp fluorescent											

Système de Public-Adresse: A: Alarme Avertisseurs d'incendie
 Système de LAN: LAN Outlet Réseau local
 Système de Bain chaude: Bain chaude
 Système de Ventilation mécanique: I: Supply Fan, II: Supply Fan, III: Exhaust Fan
 Système de Téléphone: C: Sonde Téléphone, D: Sonde Téléphone
 Système de Système d'Alarme: A: Alarme Avertisseurs d'incendie, B: Alarme Avertisseurs d'incendie, C: Alarme Avertisseurs d'incendie, D: Alarme Avertisseurs d'incendie

Handwritten signature

Annexe-6 Liste des équipements

No	Catégorie	Numéro de code	Demande révisée	Installations scolaires										Total	
				Pratiques								Autres			
				TP-1 Infirmières, accoucheuse	Salle de préparation (TP-1)	TP-2 Assistants en pharmacie	Salle de préparation (TP-2&TP-3)	TP-3 Entomologie (accoucheuse)	Salle de préparation (TP-3&TP-4)	TP-4 Pratiques de soins labo	TP-5 Plateau anatomie, anatomie	TP-6 Informatique	Instruments lab		Matériel
1	Science infirmière	SI-1	Lit d'hôpital	4											4
2		SI-2	Mannequin avec organes (sexo changeable)	2											2
3		SI-3	Simulateur du nouveau-né prématuré	2											2
4		SI-4	Anatomie thorax et membres supérieurs	2											2
5		SI-5	pansement escarres	2											2
6		SI-6	Squelette mâle et femelle	2					1						3
7		SI-7	Anatomie muscles	1						1					2
8		SI-8	Respirateur artificiel (adulte, nouveau-né)	3											3
9	Science infirmière / accoucheuse	IA-1	Mannequin pour accouchement	6											6
10		IA-2	Bébé mâle et femelle avec cordon ombilical	2											2
11		IA-3	Bassin osseux	2											2
12		IA-4	Bassin de femme avec foetus	1											1
13		IA-5	Différents stades de l'accouchement	1											1
14		IA-6	Position du foetus dans l'utérus	1											1
15		IA-7	Mannequin obstétricale	1											1
16		IA-8	Cuveuse	2											2
17		IA-9	Berceau bébé	2											2
18		IA-10	Balance pese-bébé	2											2
19		IA-11	Toise bébé	2											2
20		IA-12	Ventouse	2											2
21		IA-13	Table d'accouchement	2											2
22		IA-14	Table gynécologique	1											1
23		IA-15	Pèse-personne avec toise (adulte)	1											1
24		IA-16	Armoire métallique	3											3
25		IA-17	Table avec roulette	3											3
26		IA-18	Boîte d'accouchement	3											3
27		IA-19	Matériel de soins de base	1											1
28		IA-20	Matériel d'urologie	4											4
29		IA-21	Chaise roulante	2											2
30		IA-22	Instruments de Science infirmière (et accoucheuse)	1											1
31	Technicien de laboratoire / assistant en pharmacie	LP-1	Incubateur	1	2	2									5
32		LP-2	Centrifugeuse	4	2										6
33		LP-3	Poupinel	2	2	2	1								7
34		LP-4	Hémoglobinomètre et centrifugeuse hématocrite			2									2
35		LP-5	Bain marie	2	2	2									6
36		LP-6	Autoclave à vapeur sur étagère	1	1	1	1								4
37		LP-7	Autoclave vertical	1	1	1	1								4
38		LP-8	Distillateur	1		1	1								2
39		LP-9	Microscope binoculaire (pour professeur, avec moniteur)	2	2										4
40		LP-10	Microscope binoculaire (pour élèves)	8	2	5									15
41		LP-11	Spéctrophotomètre	1	1	2	1								5
42		LP-12	Balance de précision ou électronique	3	2										5
43		LP-13	Frigido	1	1	2	1								5
44		LP-14	Rotavapor	1	1	2									4
45		LP-15	Plaque chauffante	1	1	2	1								5
46		LP-16	Instruments pour techniciens en labo	1	1	1	1								4
47	Technicien d'assainissement	EN-1	Fumigateur							2					2
48		EN-2	Pompe aspirante							1					1
49		EN-3	Topographie							1					1
50	Informatique	ED-1	Ordinateur personnel							32	4	2			38
51		ED-2	Projecteur vidéo									2			2
52		ED-3	Caméra vidéo									2			2
53		ED-4	Photocopieuse									1	1		2
54		ED-5	Appareil de photo numérique									2			2
55		ED-6	Appareil de releveur									2			2
56	Équipements d'intérêt général	GM-1	Autobus												-
57		GM-2	Stabilisateur automatique												-
58		GM-3	Tables et chaises pour salle de classe, laboratoire, salle TP etc												-

Note) 1. Les spécifications et la quantité des articles No. 46, 57 et 58 seront déterminées suivant les résultats de la délibération et de l'étude à poursuivre au Japon.
 2. Les équipements urbains l'article No. 57 seront déterminés suivant le résultat de l'étude à poursuivre au Japon.
 3. Les spécifications et la quantité des articles de No. 58 seront déterminés après avoir établi le plan des installations.

Handwritten signature

Handwritten signature

Etendue des travaux à la charge de deux parties

Travaux de la partie japonaise	Travaux de la partie congolaise	Budget (Estimation approximative en US\$)
<p>(1) Travaux de bâtiment Travaux de structure, de finition</p> <p>(2) Travaux électriques Installations de jonction / de puissance, d'éclairage, de prise de courant, système de P/A</p> <p>(3) Utilités et équipements de bâtiment</p> <p>a) Alimentation en eau</p> <p>Travaux de construction pour AEP depuis la vanne se trouvant au compteur jusqu'au bâtiment et travaux connexes intérieurs pour AEP.</p> <p>b) Système d'égout comprenant la tuyauterie jusqu'au trou d'homme</p> <p>c) Installations d'assainissement (installation de traitement des eaux)</p> <p>d) Réservoir à eau, réservoir surélevé</p> <p>e) Installations de la lutte contre l'incendie</p> <p>f) Système d'alimentation en électricité et de transformateur</p> <p>Travaux de câblage avec le panneau de réception de courant HT dans la sous station aux installations de bâtiment</p> <p>g) Système de télécommunication</p> <p>Travaux de câblage du MDF (répartiteur principal) aux installations de bâtiment, comprenant l'installation de conduit depuis le point de branchement situé à la limite du site au MDF.</p> <p>h) Système de protection d'éclairage</p> <p>i) Système d'éclairage au site</p> <p>(4) Travaux extérieurs</p>	<p>(1) Préparation du site</p> <p>a) Travaux de pré construction</p> <p>b) Travaux de préparation du terrain: - Démolition des installations existantes - Nivellement du terrain (zone de décharge courante)</p> <p>c) Préparation des installations temporaires pour la période de construction/rénovation.</p> <p>d) Alimentation en eau et en électricité</p> <p>e) Route d'accès temporaire pour la construction</p> <p>(2) Travaux extérieurs et routes d'accès</p> <p>- Travaux de jardinier-paysagiste, plantation, clôture etc. dans le site.</p> <p>- Travaux de routes permanentes autour du site</p> <p>(3) Utilités et équipements de bâtiment</p> <p>a) Alimentation en eau Construction de la ligne d'alimentation à la vanne d'eau située au compteur d'eau comprenant ce dernier.</p> <p>b) Egout Travaux de tuyaux depuis le trou d'homme dans le site à la canalisation existante comprenant les travaux de réparation de la rigole existante.</p> <p>c) Drainage d'eau pluviale Conduit de drainage depuis le site à la canalisation existante comprenant les travaux d'élargissement de la canalisation existante.</p> <p>d) Travaux électriques Câblage depuis le point d'alimentation.</p>	<p>(1) Préparation du site</p> <p>a) (comprenant la route d'accès temporaire)</p> <p>b) La partie japonaise a estimé le coût des travaux. Egalement la partie congolaise l'a estimé et le jugera par l'évaluation synthétique.</p> <p>c) La partie japonaise a estimé le coût des travaux. Egalement la partie congolaise l'a estimé et le jugera par l'évaluation synthétique.</p> <p>d)</p> <p>e)</p> <p>(2) Travaux extérieurs et voies d'accès</p> <p>2.250 dollars US (implantation des arbres) (Le coût des travaux de jardinier-paysagiste définitif n'est pas compris.)</p> <p>(3) Utilités et équipements de bâtiments</p> <p>a) 1.290,01 dollars US</p> <p>b) Non nécessaire (comprenant l'évacuation des eaux pluviales)</p> <p>c) Non nécessaire</p> <p>d) 115.322 dollars US (Frais de branchement) (Frais de branchement US\$ /kVA) (Caution de consommateur US\$ /kVA) (Timbres fiscaux US\$)</p>

Travaux de la partie japonaise	Travaux de la partie congolaise	Budget (Estimation approximative en US\$)
<p>Voirie, passages, parkings dans le site</p> <p>(5) Equipements pour l'enseignement, la formation et l'exploitation / la maintenance</p>	<p>c) Travaux de télécommunication Câblage (pour la téléphonie Direct / Extension / Publique) depuis le MDF / PABX existant au point de distribution pour le nouveau IDF/PABX.</p>	<p>e) 2.000 dollars US (connexion internet ligne dédiée par fibre optique) (Frais de branchement USS/ligne · temps)</p>
<p>(6) Local électrique, technique pour le groupe électrogène, la pompe etc.</p>	<p>f) Approvisionnement en gaz (LPG).</p> <p>(4) Autres</p> <p>a) Travaux gouvernementaux comprenant l'application et l'obtention des approbations et permis gouvernementaux</p> <p>b) Dédouanement régulier, exonération de taxes et transport intérieur prompt des matériaux de construction et équipements importés.</p> <p>c) Commissions bancaires de la banque d'échange extérieur japonaise pour les services bancaires basés sur l'Arrangement Bancaire (A/B), soit commission d "Autorisation de paiement (A/P)" et commission de paiement.</p>	<p>f) USS/mois</p> <p>(4) Autres a)</p> <p>b)</p> <p>c) 0,1% du montant du projet</p>
	<p>(5) Coût de gestion, d'exploitation et de maintenance pour les bâtiments et installations</p>	<p>(5) Voir Annexe-10</p>
	<p>(6) Exonération de taxes et mesures préférentielles nécessaires pour les ressortissants japonais et le personnel du pays tiers envoyés pour la construction.</p>	<p>(6)</p>
	<p>(7) Entrée, rentrée et départ réguliers en et de la RDC pour le personnel technique japonais</p>	<p>(7)</p>
	<p>(8) Toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non remboursable du Japon</p>	<p>(8)</p>

Annexe 8 Carte de la circulation de l'autobus



Quartier	Lieu	Etablissement sanitaire
CENTRE	IEM CAMP KOKOLO VIJAN A KALEMBE LEMBE CAMP LUFUNGULA INRB HGPRK NGALIEMA KINTAMBO CAMP TSHAYSHI IEM	Ecole Hopital Militaire de référence Centre de Santé de référence & Maternité Hopital Pédiatrique Centre Hospitalier de la Police Institut National des Recherches Biomédicales Hopital Général de Référence de Kinshasa Clinique Hopital Général de référence Hopital Général de référence Ecole
OUEST	IEM/Ecole LIBIKISTI MAKALA CLINIQUE MONT AMBA(CNPP) CAMP KABILA IEM	Ecole Centre de Santé de référence Hopital Général de référence Clinique Universitaire Centre Hospitalier de la Police Ecole
EST	IEM KINKOLE KINGASANI PILOTE DE MASINA CHRB NDJILI BIAMBA MARIE MUTOMBO SINO-CONGOLAIS TELEMA IEM	Ecole Hopital Général de référence Centre Hospitalier de référence & Maternité Hopital Général de référence Centre Hospitalier Roi Beaudouin 1e Hopital Général de référence Hopital de tertiaire Hopital Général de référence Centre Neurologique Ecole

Handwritten signature

Handwritten mark

■ Annexe-10 Frais d'éclairage et de chauffage annuels estimés

le 23 mars 2010

Unité: Dollar US

No	Item	Frais annuels	Taxe (15%)	Total	Remarque
1	Frais d'électricité	43.804,8	6570,7	50.375,5	SNEL Besoin maximum :160KW
2	Frais téléphonique	0,0	0	0,0	
3	Frais de communication	28.800,0	4320	33.120,0	Standard TELECOM Ligne optique
4	Frais de combustible pour groupe électrogène	5.740,0	861	6.601,0	Gas-oil
5	Tarif d'eau	8.404,0	1260,6	9.664,6	REDIDESO
6	Frais d'entretien de fosse septique	510,0	76,5	586,5	
	Total	87.258,8	13088,8	100.347,6	

□ Conditions de calcul

Prix d'électricité unitaire Contrat de moyenne tension 6,6 KV de SNEL, catégorie bureaux

Frais téléphonique et informatique Standard TELECOM Ligne optique 256kbps×2 lignes

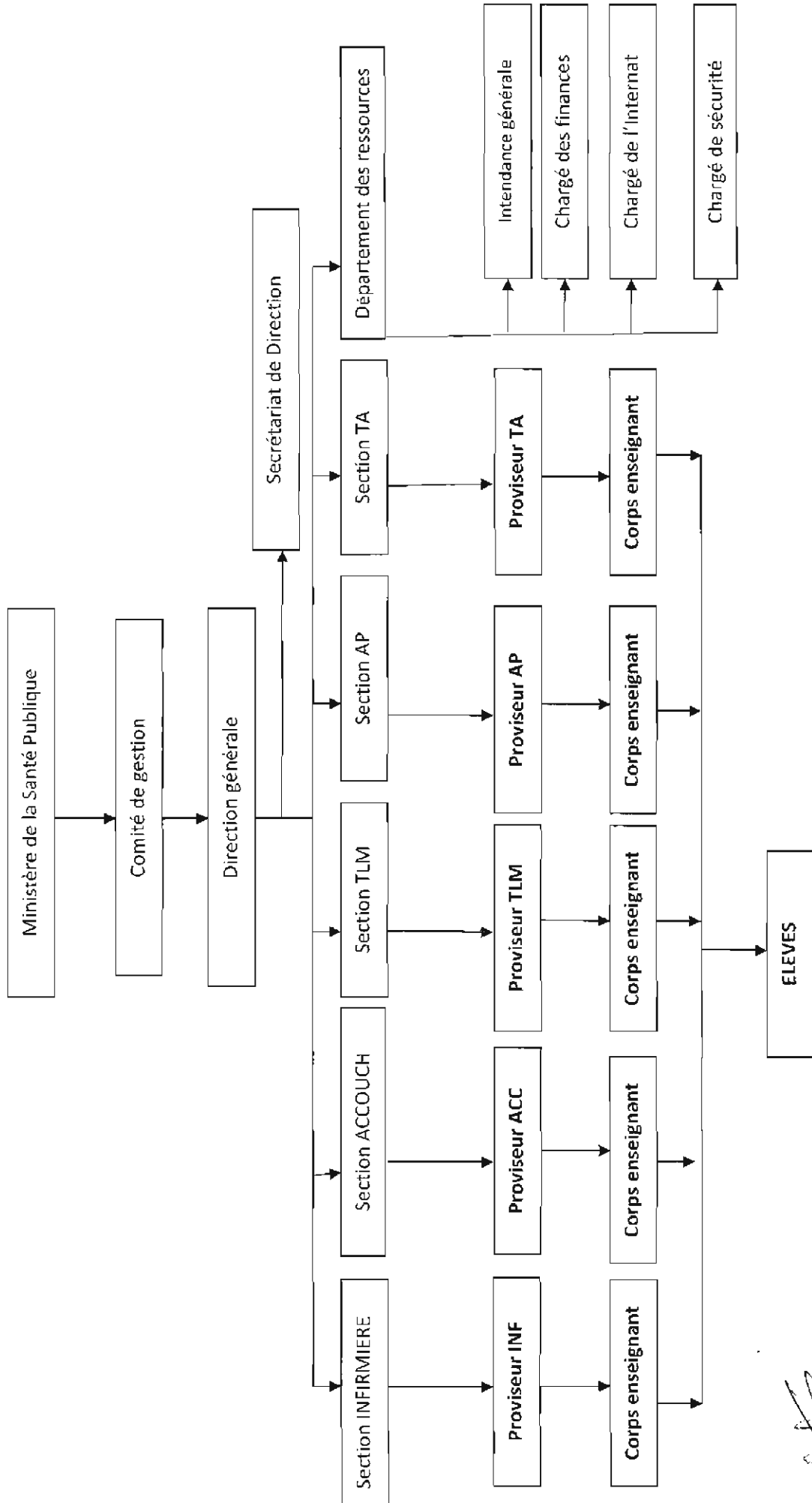
P.U. combustible pour groupe électrogène P.U. gas-oil à la station de gas-oil

Tarif d'eau unitaire Selon le tableau tarifaire de REDIDESO

P.U. du gaz LPG P.U. estimé pour raison de non disponibilité du tableau tarifaire au 22 mars 2010

Frais d'entretien de fosse septique P.U. estimé pour raison de non disponibilité d'information au 22 mars 2010

Annexe- 11 Organigramme de nouveau IEMK



Handwritten signature and date: 2016/09/20

Handwritten mark

ANNEXE-12 MISE À DISPOSITION DES RESSOURCES HUMAINES

STRUCTURE ORGANIQUE DE L'EM/ECOLE NATIONALE DE KINSHASA

N°	POSTES	FILIERES						AUTRES	TOTAL
		INF	ACC	TLM	AP	TA			
01	DIRECTEUR	-	-	-	-	-	1	1	
02	CHEFS DE SECTIONS	1	1	1	1	1	-	5	
03	CHEF DE DEPARTEMENT DES RESSOURCES						1	1	
04	PROVISEURS	1	1	1	1	1	-	5	
05	SECRETARE DE DIRECTION	-	-	-	-	-	1	1	
06	COMMIS DACTYLOGRAPHE	1	1	1	1	1	-	5	
07	ENSEIGNANTS A TEMPS PLEIN	5	5	5	5	5	-	25	
08	ENSEIGNANTS A TEMPS PARTIEL	-	-	-	-	-	-	-	
09	MAITRES DE STAGES	1	1	1	1	1	-	5	
10	ENCADREURS DE STAGES	2	2	1	1	1	-	7	
11	SURVEILLANTS DE COURS	-	-	-	-	-	4	4	
12	SURVEILLANTS D'INTERNAT	-	-	-	-	-	2	2	
13	CHARGE D'INTERNAT	-	-	-	-	-	1	1	
14	INTENDANT	-	-	-	-	-	1	1	
15	CUISINIERS	-	-	-	-	-	2	2	
16	HUISIERS	-	-	-	-	-	2	2	
17	SENTINELLES	-	-	-	-	-	4	4	
								71	

[Signature]
 KINSHASA, le 05/05/2010

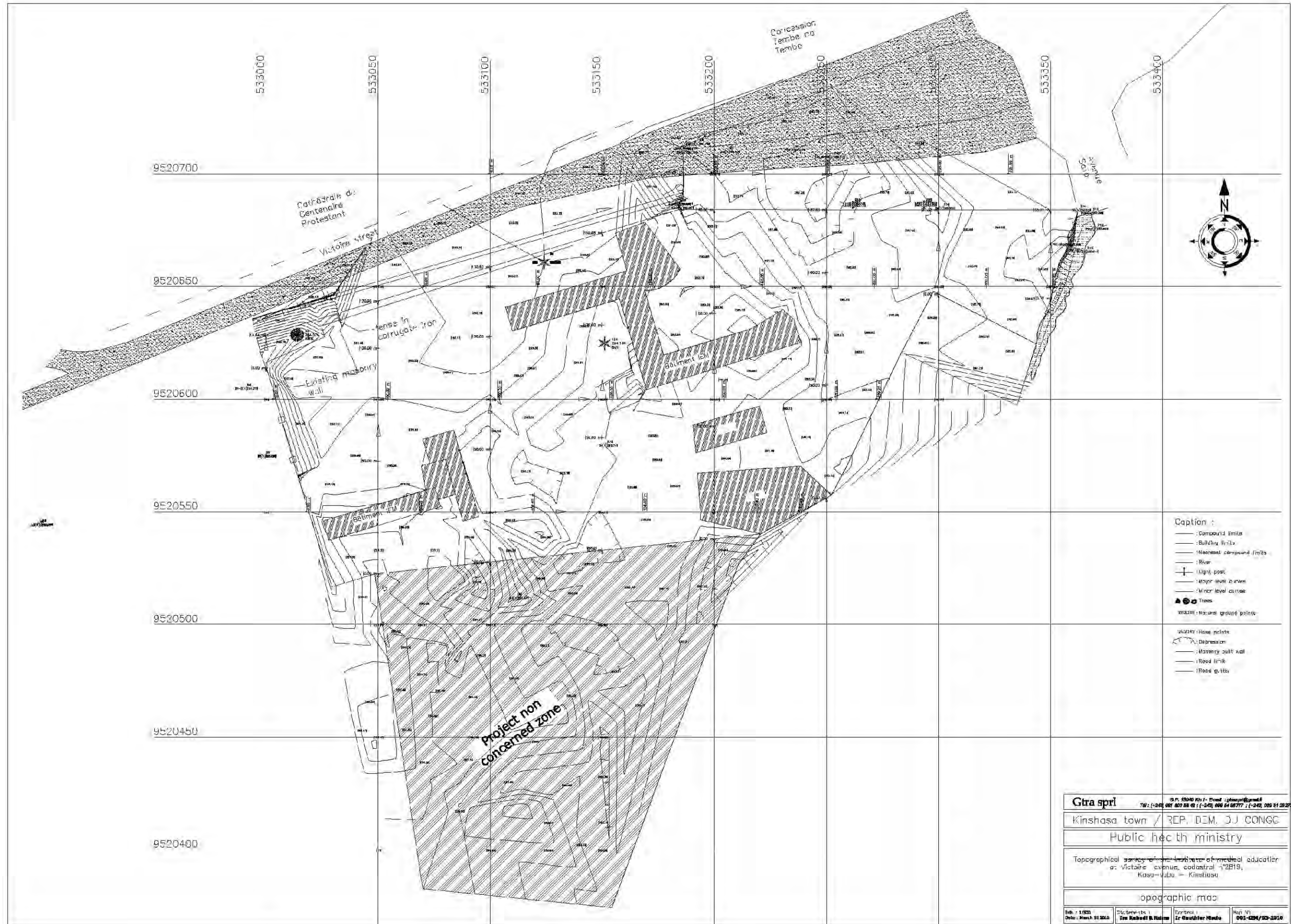
[Signature]

ANNEXE - 6 Liste des documents de référence /documents à obtenir

no.	Nom	imprimé / livre / CD	copie/ original	Langue	acquisition/publication	acq.
1	ARBRE ORGANIQUE DU MINISTRE DE LA SANTE	imprimé	copie	Français	JICA	8 mars
2	CALENDRIER SCOLAIRE, EDITION: 2009-2010	imprimé	copie	Français	IEM Kinshasa	15 mars
3	ORDONNANCE-LOI No 66-299 DU 14 MAI 1966 RELATIVE A L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE MEDICAL ET PARAMEDICAL	imprimé	copie	Français (A)	Ministère de la Santé	15 mars
4	ORDONNANCE No 67-230 DU 11 MAI 1967 PORTANT MESURES D'EXECUTION DE L'ORDONNANCE-LOI No 66-299 Du 14 MAI 1966 RELATIVE A L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE MEDICAL ET PARA-MEDICAL	imprimé	copie	Français	Ministère de la Santé	15 mars
5	HORAIRE HEBDOMADAIRE DES COURS	imprimé	copie	Français	IEM Kinshasa	16 mars
6	PROJECT REFERENTIEL DE FORMATION DES PROGRAMMES	imprimé	original	Français	Ministère de la Santé	22 mars
7	Stratégie de Renforcement du Système de Santé Deuxième édition (Mars 2010)	imprimé	copie	Français (J)	Ministère de la Santé	23 mars
8	Circulaire portant directives sur les normes de viabilité d'un Etablissement d'Enseignement des Sciences de Santé du niveau secondaire	imprimé	copie	Français (A)	Ministère de la Santé	30 mars
9	STRUCTURE ORGANIQUE DES INSTITUTS TECHNIQUES MEDICAUX	imprimé	copie	Français (A)	Ministère de la Santé	29 mars
10	Revue du DSCR (8 et 9 mars 2010)	imprimé	copie	Français (J)		3 avril
11	PLAN DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT SANITAIRE 2000-2009	imprimé	copie	Français (J)	JICA	3 avril
12	REFERENTIAL GUIDE OF THE SECONDARY LEVEL NURSES' COMPETENCIES	imprimé	copie	Anglais	JICA/	3 avril
13	Plan National de Développement sanitaire PNDS 2011-2015	imprimé	copie	Français (J)	JICA	3 avril
14	ARRETE MINISTERIEK No 1250/CAB/MIN/S/AG/2004 DU/2004 PORTANT DES SCIENCES DE SANTE ENREPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	imprimé	copie	Français	Ministère de la Santé	6 avril
15	ARRETE MINISTERIEK No 1250/CAB/MIN/S/BYY/2005 DU/2005 PORTANT MISE EN APPLICATION DU NOUVEAU PROGRAMME DE FORMATION DE BASE DES INFIRMIERS DU NIVEAU SECONDAIRE ET DE SON MONDE D'EVALUATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	imprimé	copie	Français	Ministère de la Santé	6 avril
16	ANNUAIRE DES RESSOURCES HUMAINES DELA SANTE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO EN 2009	imprimé	copie	Français	Ministère de la Santé	6 avril
17	ATELIER DE L'ETAT DES LIEUX DES ITM/IEM EN R.D.C RAPPORT SYNTHESE DES TRAVAUX DU 02/11/2009	imprimé	copie	Français	Ministère de la Santé	6 avril
18	Reglementation des frais scolaires des établissements d'Enseignement des Sciences de Santé 2001-2002	imprimé	copie	Français (J)	Ministère de la Santé	6 avril

ANNEXE - 7 Autres documents et données

○ Levé

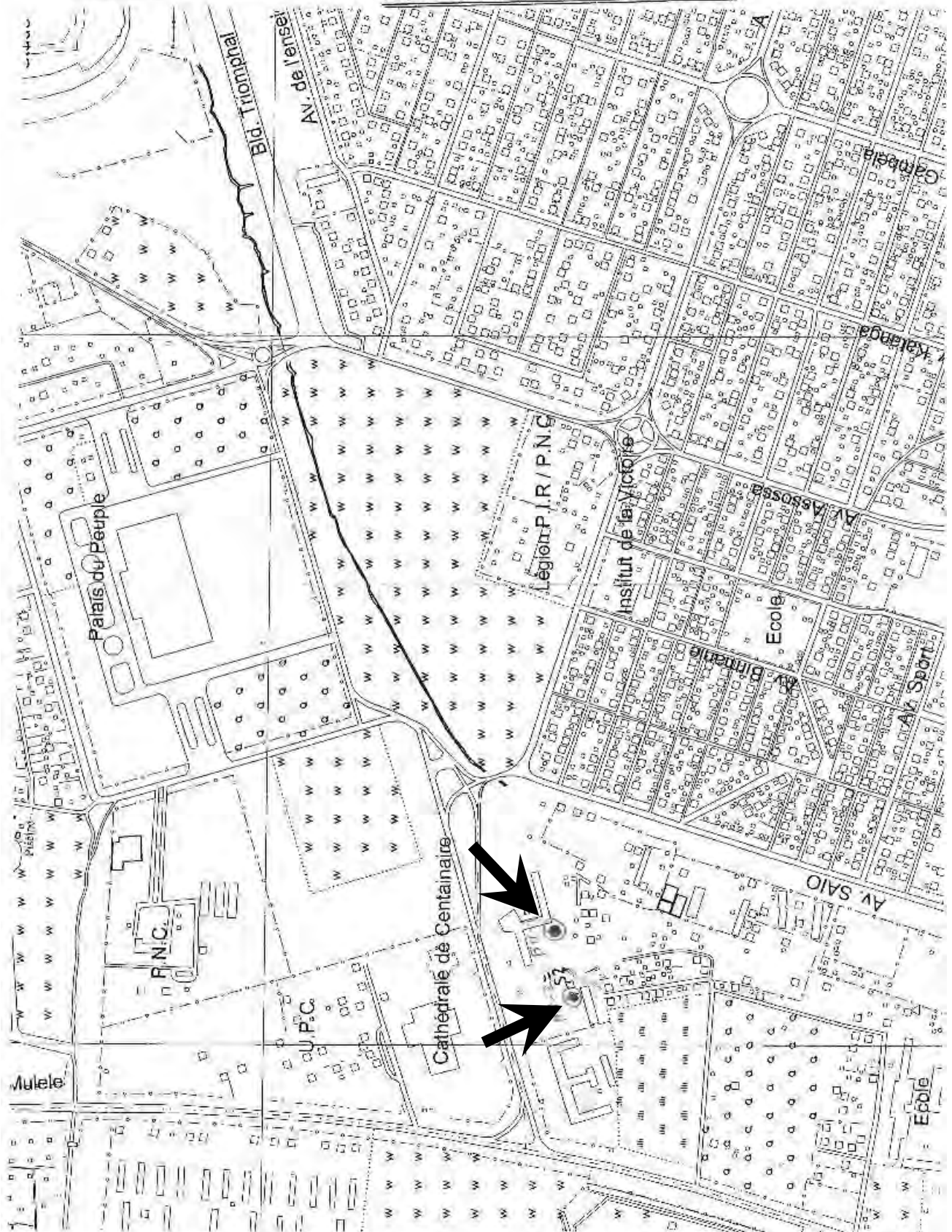


○ Plan indiquant les points de sondage

OFFICE DES ROUTES
DIRECTION DE LABORATOIRE
NATIONAL DES TRAVAUX PUBLICS

DOSSIER N° 2010/095
ANNEXE N° 1

PLAN D'IMPLANTATION DES ESSAIS



○ Log de sondage

LABORATOIRE NATIONAL DES TRAVAUX PUBLICS								
CHANTIER : I.E.M. Avenue de la VICTOIRE, Cne KASA-VUBU VILLE Dde KINSHASA					DOSSIER N° 2010/095 ANNEXE N° 2			
Côte d'altitude	Profondeur	Epaisseur	DESCRIPTION DES COUCHES	Mode et Ø de forage	SONDAGE N° S1	VALEUR SPT	% de CAROTTAGE	Observations
							25% 50% 75%	
		4,50	Sable fin avec passées tourbeuses	Forage au trépan alerte de 0,00 à 3,00 m avec taille de 3,00 à 10,00 m				25 % de carottage correspond sur l'eau de refoulement Prélèvement d'échantillon intact, à 4,50 m
	5	1,50	Argile blanchâtre					
		3,50	Sable fin blanchâtre + présence de matières organiques au sommet					
	10	0,50	Sable moyen à grossier+gravier					
								Forage arrêté à -10,00 m

LABORATOIRE NATIONAL DES TRAVAUX PUBLICS								
CHANTIER : I.E.M. Avenue de la VICTOIRE, Cne KASA-VUBU VILLE Dde KINSHASA					DOSSIER N° 2010/095 ANNEXE N° 3			
Côte d'altitude	Profondeur	Epaisseur	DESCRIPTION DES COUCHES	Mode et Ø de forage	SONDAGE N° S2	VALEUR SPT	% de CAROTTAGE	Observation
							25% 50% 75%	
		5,00	Sable fin blanchâtre avec passées tourbeuses	Forage au trépan Alerte de 0,00 à 3,00 m avec taille de 3,00 à 10,00 m				25 % de carottage correspond sur l'eau de refoulement Prélèvement d'échantillon intact
								Forage arrêté à 10,00 m